

Comité du commerce et de l'environnement

RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 23 JUIN 2021

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Comité du commerce et de l'environnement s'est réuni le 23 juin 2021 (session ordinaire du CCE), sous la présidence de S.E. M. Manuel A.J. Teehankee (Philippines). Le Comité a adopté l'aérogamme figurant dans le document [WTO/AIR/CTE/15](#), daté du 4 juin 2021. Le rapport de la réunion antérieure du CCE, tenue le 30 mars 2021, est reproduit dans le document [WT/CTE/M/71](#).

Table des matières

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
2 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS, PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA – POINT 6 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE	4
2.1 Développement durable et production alimentaire	4
2.2 Économie circulaire et matières plastiques	6
2.2.1 Séance d'information de la Barbade et de l'Équateur sur le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable	6
2.2.2 Séance d'information du Canada sur les faits nouveaux relatifs au commerce et à l'économie circulaire	12
2.2.3 Exposé du Secrétariat de l'OMC sur son cours d'apprentissage en ligne sur le commerce et l'économie circulaire	14
2.3 Pêche durable	15
2.4 Réforme des subventions aux combustibles fossiles	16
2.5 Pacte vert pour l'Europe	18
3 DISPOSITIONS PERTINENTES DE L'ACCORD SUR LES ADPIC, PARAGRAPHE 32 II) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA – POINT 8 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE	24
4 ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA	27
4.1 Renseignements actualisés sur les séminaires et webinaires	27
4.1.1 Rapport de la Barbade sur une activité intitulée "La COVID-19 et la reprise économique verte: quel rôle pour le tourisme durable?"	27
5 ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX (AEM) – POINTS 1 ET 5 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE	28
5.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	28

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

5.1.1	Présentation d'informations actualisées par le Royaume-Uni sur la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP26), y compris concernant le Dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base (FACT)	28
5.1.2	Présentation d'informations actualisées par la Nouvelle-Zélande au sujet de l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS)	30
6	SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES	31
6.1	Présentation d'informations actualisées sur les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale	31
7	RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES – POINT 10	34
7.1	Exposé de la Nouvelle-Zélande sur les initiatives en matière de commerce et d'environnement de l'APEC.....	34
7.2	Exposés d'autres organisations ayant le statut d'observateur	36
7.2.1	Exposé de la Banque mondiale	36
7.2.2	Exposé de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	38
8	EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DU CCE SUR LES CONSULTATIONS INFORMELLES	39
	ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE (1994)	41
	ANNEXE 2: PARAGRAPHES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA.....	42

ACRONYMES

ACCTS	Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité
ACF	Ajustement carbone aux frontières
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
CAS	Conseil agricole du Sud (<i>Consejo Agropecuario del Sur</i>)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCAP	Climate Change Action Plan
CCE	Comité du commerce et de l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CM	Conférence ministérielle
Convention de Bâle	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination
Conventions BRS	Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
COP	Conférence des parties
CPC	Classification centrale de produits
GPAP	Global Plastic Action Partnership
IIDD	Institut international du développement durable
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
ITC	Centre du commerce international
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PMA	Pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SH	Système harmonisé
UE	Union européenne

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Le représentant du Canada a souligné l'importance du CCE pour assurer la transparence et la compréhension des questions à la jonction du commerce et de l'environnement. La participation active des Membres était essentielle pour optimiser l'efficacité des réunions du Comité. Il a indiqué que sa délégation déplorait la distribution tardive de l'ordre du jour de la réunion, ce qui n'avait laissé aux délégations que quatre jours ouvrables pour se préparer. Ce court délai avait eu un impact négatif sur la capacité du Canada à préparer des instructions de haute qualité, ce qui, à son tour, avait eu un effet négatif sur la manière dont sa délégation avait interagi au sein de ce comité. À l'avenir, le Canada souhaitait que les ordres du jour des futures réunions du CCE soient distribués au moins dix jours ouvrables avant les réunions. Le Canada se félicitait de la modification de l'ordre du jour pour donner la parole aux Membres sur les initiatives conduites sous leur direction avant la présentation des renseignements actualisés des observateurs.

1.2. La représentante de l'Union européenne a soutenu l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé. Sa délégation déplorait la distribution tardive de l'ordre du jour. Les Règles de procédure disposaient que "les réunions du Comité ser[ai]ent convoquées au moyen d'un avis qui paraîtr[ai]t dix jours civils au moins avant la date fixée pour la réunion. La distribution tardive de l'ordre du jour n'avait pas laissé suffisamment de temps pour l'examiner et procéder à des consultations internes. Il était important de respecter les règles et de donner à tous les Membres le temps nécessaire pour se préparer.

1.3. Le Président a invité le nouveau Directeur général adjoint et ancien président du CCE Jean-Marie Paugam à faire quelques remarques.

1.4. Le Directeur général adjoint Jean-Marie Paugam a déclaré que les questions discutées au CCE revêtaient une importance exceptionnelle pour l'Organisation: non seulement la société civile mais aussi les entreprises observaient ce que l'OMC pouvait faire ou discuter concernant la durabilité en matière de commerce international. Il a encouragé les Membres à intensifier ces discussions pour réaliser des progrès concrets en vue de la douzième Conférence ministérielle (CM12).

2 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS, PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA – POINT 6 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

"[E]ffet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement."

2.1 Développement durable et production alimentaire

2.1. La représentante du Paraguay, au nom de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, a présenté la communication "Principes et valeurs de la région pour la production alimentaire dans le cadre du développement durable – quarante deuxième réunion ordinaire du Conseil agricole du Sud (CAS)"², adoptée conjointement par les ministres de l'agriculture à la quarante deuxième réunion ordinaire du Conseil agricole du Sud, tenue le 4 mai 2021.

2.2. Cette déclaration rendait compte de certains des défis rencontrés dans les négociations internationales en matière de développement durable, y compris les valeurs partagées par les ministres de l'agriculture de la région. Les ministres avaient lancé un appel à la communauté internationale pour convenir de mécanismes et de valeurs globales concernant la sécurité alimentaire, le développement durable, les responsabilités communes mais différenciées, les communautés locales, le genre et les communautés autochtones, la coopération internationale et le commerce international. Les systèmes de production alimentaire étaient particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. Les efforts d'adaptation au climat étaient essentiels pour améliorer la résilience du système de production alimentaire et la sécurité alimentaire

² Voir le document [WT/CTE/GEN/24](#).

mondiale. Il était nécessaire de produire des aliments en plus grande quantité, de manière durable, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD), et de garantir l'accès à ces produits.

2.3. Tous les pays devaient coopérer aux fins de la préservation de l'environnement, en tenant compte de leurs responsabilités historiques et des besoins locaux en matière de développement économique et social. Comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le reconnaissait, la plupart des émissions de gaz à effet de serre dans le monde tirent leur origine, historique ou actuelle, des pays développés. Les pays qui ont une responsabilité historique dans la dégradation de l'environnement devraient fournir les outils économiques et technologiques appropriés pour permettre aux pays en développement d'améliorer la durabilité de leurs systèmes de production. La transition vers la durabilité des systèmes de production devait être progressive et déterminée par les pays eux-mêmes en fonction de leurs besoins de développement économique et social. Les réalités locales des différentes régions et leurs spécificités productives, sociales et environnementales devaient être respectées. L'Amérique latine et les Caraïbes étaient la principale région qui fournissait des services écosystémiques au niveau mondial, couvrant plus de la moitié des forêts primaires et de la biodiversité mondiales.

2.4. La communauté internationale devait avoir une discussion approfondie pour concrétiser d'urgence des systèmes efficaces de quantification et de capitalisation des externalités positives globales découlant des services écosystémiques générés par les systèmes agricoles ou agroforestiers. La coopération internationale était essentielle pour l'échange de données d'expérience, le transfert de connaissances et de technologie et la création de synergies positives pour l'action climatique et la durabilité environnementale.

2.5. L'agriculture devait faire partie de la solution. Il était essentiel d'avoir un système commercial international juste, transparent et prévisible. Les subventions ayant des effets de distorsion de la production et des échanges, ainsi que les obstacles paratarifaires, étaient négatifs pour les consommateurs et les producteurs. Les auteurs de la proposition appelaient les Membres de l'OMC à limiter et à réduire au moins de moitié d'ici à 2030 la somme des niveaux autorisés de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et de la production actuellement appliqués dans l'agriculture au niveau mondial. Cela faisait partie de la réponse du système multilatéral aux défis liés à l'environnement et au développement durable. Les contributions des différents Membres de l'OMC à ces réductions devaient être proportionnelles à l'ampleur des niveaux autorisés actuels de ces Membres et à leur incidence potentielle sur les marchés mondiaux, en tenant compte des besoins des Membres individuels en matière de développement. Le commerce ouvert jouait un rôle essentiel pour garantir et renforcer la sécurité alimentaire mondiale et la réalisation des ODD. Les auteurs de la proposition insistaient sur la nécessité d'avancer résolument dans le processus de réforme de l'agriculture dans le cadre de l'OMC.

2.6. Le représentant du Brésil a indiqué que la déclaration la plus récente du CAS présentée par le Paraguay illustre les efforts déployés par le Brésil pour s'assurer que les politiques et les pratiques d'autres Membres ne portaient pas atteinte au droit et à la capacité de promouvoir l'agro-industrie assortie d'une responsabilité sociale et environnementale. Le Brésil était attentif aux politiques de soutien interne et aux pratiques tarifaires et non tarifaires ayant des effets de distorsion des échanges, qui nuisaient à la capacité d'exportation ou compromettaient l'utilisation des techniques et technologies agricoles. Sa délégation prêtait également attention aux discours qui cherchaient à lier la durabilité à une forme exclusive de production, faisant fi des difficultés de l'agriculture tropicale et de la pluralité des solutions existantes aux problèmes de l'agro-industrie dans le monde. L'engagement du Brésil en faveur du développement durable ressortait du programme pour une agriculture à faibles émissions de carbone (ABC+) et de son engagement en faveur de la sécurité alimentaire, qui visait à contribuer à la production d'aliments sûrs et sains en quantité suffisante et à des prix abordables afin d'alimenter les générations actuelles et futures au Brésil et dans le monde.

2.7. Le représentant de l'Uruguay a noté que la déclaration reflétait des principes et des valeurs largement reconnus au niveau international, y compris les ODD, le principe des responsabilités communes mais différenciées, une transition juste et le respect des diversités locales, le paiement pour les services écosystémiques, le genre et les communautés autochtones, la coopération internationale et le commerce international. Cette déclaration était extrêmement importante, en particulier dans le contexte de la pandémie. Elle reflétait également les principes et valeurs de la région dont la concrétisation serait déterminante pour l'avenir et la durabilité de l'environnement. Il n'existait pas de modèle de développement unique offrant une vision inclusive de la durabilité des systèmes de production, dotée de solutions adaptées aux réalités et aux besoins locaux et reposant

sur des arguments scientifiques solides. Dans ce contexte, il était essentiel d'avoir un système commercial international plus juste, transparent et prévisible. Cela jouerait un rôle très important pour soutenir la sécurité alimentaire mondiale et réaliser les ODD.

2.8. La représentante du Chili a noté que la durabilité était un élément clé dans le secteur agricole, qui était particulièrement important pour le Chili. Il était nécessaire de poursuivre les travaux pour faire progresser la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments. La déclaration appuyait ce message et convenait que l'OMC avait un rôle à jouer dans ce domaine. Sa délégation appelait les Membres à se joindre à cet effort. Des règles commerciales claires et prévisibles, qui soutenaient les efforts en faveur du développement durable, étaient nécessaires.

2.9. Le représentant de la Fédération de Russie a noté que la déclaration soulevait des questions importantes liées au commerce international, à la préservation de l'environnement, au développement durable, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Il était nécessaire de promouvoir une coopération internationale visant à résoudre les problèmes de changement climatique et à favoriser le développement durable du secteur agricole tout en tenant compte des intérêts de tous les Membres de l'OMC. Il était important d'examiner la question de la réduction du soutien interne dans l'agriculture, qui avait des effets de distorsion des échanges, ce qui permettrait non seulement de résoudre le problème des distorsions du marché mais aussi d'éviter les subventions qui pourraient avoir des effets négatifs sur le commerce et l'environnement. Il était également important d'examiner de près les subventions visant à renforcer la durabilité du secteur agricole et à réduire son impact négatif sur l'environnement. Sa délégation était prête à poursuivre le dialogue sur ces questions avec les délégations intéressées.

2.10. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le soutien à la durabilité de la production agricole et des chaînes d'approvisionnement en produits de base était une priorité pour le Royaume-Uni et ses consommateurs. Le Royaume-Uni participait à plusieurs programmes, tant au niveau national qu'international, pour favoriser une transition mondiale vers l'utilisation de produits de base durables. La communauté mondiale devait assurer une transition juste et équitable. Les efforts pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement durables devaient tenir pleinement compte des intérêts des petits producteurs vulnérables, y compris les femmes et les agriculteurs autochtones. Le dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base, qui s'inscrivait dans le cadre du programme de travail de la présidence britannique de la COP26, illustrait la manière dont les pays producteurs et consommateurs pouvaient travailler ensemble. Sa délégation attendait avec intérêt de travailler avec les auteurs du document afin de continuer à examiner la manière dont l'OMC pourrait aider les nations à concrétiser des chaînes d'approvisionnement durables.

2.11. Le représentant de l'Argentine s'est joint aux intervenants précédents et a souligné l'importance de promouvoir le développement durable, la production alimentaire et la sécurité alimentaire. Il fallait progresser vers un système commercial international plus équitable et plus prévisible.

2.12. Le représentant des États-Unis a déclaré que le rôle du commerce international ne pouvait être négligé alors que la communauté mondiale s'efforçait de lutter contre le changement climatique et d'opérer une transition vers des économies à émissions nettes nulles d'ici à 2050. L'agriculture, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture durable étaient essentielles à la réalisation des ambitions de neutralité carbone. Sa délégation était favorable à ce que le lien entre le commerce et la durabilité de l'agriculture soit examiné. Il était important de veiller à ce que les politiques adoptées pour assurer la sécurité alimentaire et promouvoir la durabilité se renforcent mutuellement. Aussi, les États-Unis accueillaient favorablement l'examen du lien entre ces questions et celle du commerce international et saluaient les efforts des auteurs de la proposition à cet égard.

2.2 Économie circulaire et matières plastiques

2.2.1 Séance d'information de la Barbade et de l'Équateur sur le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable

2.13. Les Ambassadeurs de la Barbade et de l'Équateur ont fait rapport sur la troisième réunion du Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable, qui a eu lieu le 21 juin 2021 sous la présidence conjointe de la Barbade et de l'Équateur.

L'objectif du Dialogue informel, lancé durant la Semaine du commerce et de l'environnement du CCE en novembre 2020, était d'offrir une plate-forme dédiée où les Membres pourraient examiner – grâce à un échange d'idées, d'informations et de vues – la manière dont l'OMC pouvait contribuer aux efforts nationaux et mondiaux visant à lutter contre la pollution par les plastiques et à soutenir la transition vers un commerce des plastiques plus circulaire et durable.

2.14. La troisième réunion tenue dans le cadre du Dialogue informel s'était concentrée sur les thèmes de la cohérence des politiques, des besoins en matière de capacités et d'assistance technique et des approches collectives. La réunion avait marqué une étape importante pour le Dialogue informel car elle avait permis d'entendre les délégations, les institutions internationales et les autres parties prenantes invitées sur les efforts qu'elles avaient déployés concernant les trois sujets restants parmi ceux proposés dans la communication initiale du Dialogue informel. Jusqu'alors, si l'on tient compte des discussions similaires au sein du CCE, il y avait eu des interventions de fond de plus de 50 Membres et de 20 parties prenantes concernées sur les différents aspects du cycle de vie des plastiques et de la chaîne de valeur mondiale. La richesse des échanges d'informations avait donné un aperçu des points d'intersection entre le commerce et le défi de la pollution par les plastiques, des possibilités de promouvoir un commerce des plastiques écologiquement durable, ainsi que du travail supplémentaire à réaliser pour identifier la valeur ajoutée que l'OMC pourrait apporter aux efforts nationaux, régionaux et internationaux, actuels et futurs sur le sujet.

2.15. Comme plusieurs ambassadeurs et délégations l'avaient fait remarquer lors de la réunion, 2021 était une année charnière en ce qui concerne l'action pour le climat, la biodiversité et le développement durable. Plusieurs occasions de réforme et d'action significatives se présenteraient cette année, y compris la COP26 de la CCNUCC, la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED 15) et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2022. Il y avait également la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) et de nombreuses délégations avaient noté l'importance des travaux menés dans le cadre du Dialogue informel pour aboutir à un résultat significatif d'ici la fin de l'année. Comme le Directeur de la Division du commerce et de l'environnement de l'OMC, M. Aik Hoe Lim, l'avait noté dans ses remarques, les discussions entre les délégations et les parties prenantes sur les aspects commerciaux du problème de la pollution par les plastiques avaient plus que quadruplé depuis le lancement du Dialogue informel au mois de novembre précédent. Cela montrait la valeur de l'initiative.

2.16. Au cours de la troisième réunion tenue dans le cadre du Dialogue informel, les délégations avaient été informées des efforts clés engagés sur les trois thèmes examinés. Tout d'abord, en collaboration avec les Fidji, Mmes Sascha Fuller et Trisia Farrelly avaient présenté une étude récente intitulée "Plastic pollution prevention in Pacific Island Countries: Gap analysis of current legislation, policies and plans" (Prévention de la pollution par les plastiques dans les pays insulaires du Pacifique: analyse des lacunes de la législation, des politiques et plans actuels).³ En raison des flux transfrontières de plastiques, ainsi que des capacités et du poids économique limités des nations insulaires, celles-ci auraient besoin d'un soutien important de la communauté internationale pour combler les lacunes du cadre politique nécessaire. Les chercheuses avaient également noté l'importance des efforts mondiaux pour soutenir l'action régionale.

2.17. Ensuite, l'Union européenne avait présenté son expérience en matière de transition vers un secteur circulaire des plastiques. Elle comprenait un ensemble de politiques globales et de mesures spécifiques, y compris la Stratégie de 2019 sur les plastiques, les directives sur les plastiques à usage unique et les déchets, le Plan d'action 2020 pour l'économie circulaire, ainsi que d'autres mesures en discussion, comme celles relatives à la définition de la biodégradabilité des plastiques. Ces mesures s'appliquaient à différents stades et aspects du problème de la pollution par les plastiques et visaient à atteindre des objectifs distincts mais complémentaires, tels que l'information des consommateurs sur la teneur en plastique des produits, les objectifs absolus et relatifs de recyclage des plastiques et la prévention de l'exportation de déchets ayant des effets négatifs sur l'environnement et la santé, tout en renforçant le marché européen des matières premières secondaires. L'Union européenne avait indiqué qu'elle était fermement attachée à un accord mondial sur les plastiques, car la question des plastiques devait être traitée à l'échelle mondiale.

³ <https://reports.eia-international.org/wp-content/uploads/sites/6/2020/09/Plastic-Prevention-Gap-Analysis-2020.pdf>.

2.18. Sur les approches collectives, Mme Ingeborg Mork-Knutsen, conseillère principale au Ministère norvégien du climat et de l'environnement, avait présenté une étude récente examinant le rôle des instruments régionaux dans le renforcement de la coopération sur la pollution marine par les plastiques. L'étude comprenait l'analyse des conventions et plans d'action sur les mers régionales, des activités concernant les grands écosystèmes marins, des organisations économiques régionales et des organismes régionaux de pêche, ainsi qu'une étude de cas sur la Méditerranée. Elle montrait qu'il y avait un rôle important à jouer au niveau régional dans la lutte contre les déchets plastiques marins, même s'il y avait de grandes disparités dans le niveau des mesures de mise en œuvre d'une région à l'autre. Mme Mork-Knutsen avait également invité les participants à examiner le rapport nordique contenant des éléments qui pourraient figurer dans un nouvel accord mondial visant à prévenir la pollution par les plastiques.

2.19. Ensuite, M. Clem Ugorji et Mme Colette van der Ven avaient présenté leur étude réalisée dans le cadre du Global Plastic Action Partnership (GPAP) du Forum économique mondial, intitulée "Trade and Plastics pollution work in Ghana" (Travaux sur le commerce et la pollution par les plastiques au Ghana). L'étude était le résultat d'un projet du GPAP sur le terrain qui portait sur les défis et les possibilités concernant l'utilisation du commerce et de la politique commerciale comme catalyseurs d'une économie des plastiques plus circulaire et durable au Ghana. Les chercheurs avaient présenté une série de recommandations liées au commerce qui soutenaient les efforts du Ghana, y compris le renforcement du contrôle et de la mise en œuvre de l'amendement à la Convention de Bâle relatif aux déchets plastiques, l'identification des intrants pertinents en amont et en aval et la facilitation du commerce sûr de ces intrants, l'attraction d'investissements et de services clés par des négociations proactives sur les services et le développement des marchés d'exportation. Les auteurs avaient également inclus des instruments commerciaux bilatéraux et régionaux spécifiques qui pourraient être examinés.

2.20. Enfin, Mme Kristin Olofsson avait présenté les travaux réalisés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur les normes relatives aux plastiques à l'appui d'une plus grande cohérence et efficacité des politiques. Elle avait pris acte des divers groupes de travail qui se concentraient sur différents aspects de la normalisation dans le domaine de la circularité des plastiques, y compris la biodégradabilité, les substituts d'origine biologique aux plastiques, les fuites de microplastiques dans l'environnement et les recyclages mécanique et chimique. L'intervenante avait noté que le sujet était une priorité pour de nombreux pays et parties prenantes et que des initiatives multipartites, telles que l'Alliance pour les plastiques circulaires, favorisaient la normalisation nécessaire en la matière.

2.21. Cabo Verde et la République centrafricaine avaient été accueillis comme coauteurs du Dialogue informel. Au cours du débat ouvert de la troisième réunion tenue dans le cadre du Dialogue informel, les délégations avaient souligné l'importance de s'attaquer au problème des matières plastiques aux niveaux national, régional et international. Elles avaient mentionné que de nombreux Membres adoptaient des mesures concernant la production, la logistique et la gestion des plastiques, ce qui avait un impact sur le commerce des plastiques. Compte tenu des différentes expériences nationales, les délégations avaient souligné l'importance de partager les bonnes pratiques et de trouver des moyens de renforcer la cohérence entre ces mesures.

2.22. Sur la question de la coopération et de la cohérence des politiques, les délégations avaient indiqué qu'il existait des disparités importantes dans le domaine de la coopération internationale et dans les aspects liés au commerce. Plusieurs délégations avaient rappelé l'importance de la Convention de Bâle en tant que seule convention internationale traitant explicitement du commerce des plastiques et des déchets plastiques. Elles avaient noté que de nombreux pays auraient besoin d'une assistance technique et d'un soutien pour mettre en œuvre l'amendement de 2019. Les délégations avaient souligné que l'assistance technique, le renforcement des capacités, le partage des technologies et l'innovation devaient être au cœur des discussions futures, notamment pour les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID).

2.23. Plusieurs délégations avaient insisté sur les besoins particuliers des pays en développement et des PMA et avaient déclaré que le Dialogue informel pouvait aider à identifier des solutions pour régler la question des plastiques dans ces pays. Plusieurs délégations avaient souligné la nécessité d'adopter des approches collectives et coordonnées pour s'attaquer au problème des plastiques et éviter les doubles emplois. Les délégations avaient mis en évidence le rôle important de l'OMC dans l'échange des bonnes pratiques et la promotion de la coordination des efforts nationaux et régionaux.

2.24. Plusieurs délégations avaient noté les efforts déployés pour parvenir à un accord mondial sur les plastiques, une question qui serait abordée dans le cadre des sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en février 2022. Elles avaient relevé la qualité et la pertinence des informations partagées dans le cadre du Dialogue informel et la manière dont le commerce et la politique commerciale devaient renforcer et compléter les résultats potentiels des deux processus. Certaines délégations avaient noté que le Dialogue informel s'inscrivait dans le cadre de discussions plus larges à l'OMC sur la durabilité de l'environnement. Elles avaient souligné l'importance d'assurer des synergies et une cohérence entre ces discussions, y compris avec les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.

2.25. Les institutions compétentes avaient également été invitées à la réunion. Elles avaient fourni des renseignements et des points de vue précieux sur les activités menées dans le cadre du Dialogue informel; il s'agissait notamment de la CNUCED, de la Convention de Bâle, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Association latino-américaine d'intégration, du Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL), de l'Institut international du développement durable (IIDD), du Forum sur le commerce, la durabilité environnementale et les ODD et de la fondation Ellen MacArthur. En particulier, Mme Leticia Carvalho, cheffe de la branche Eaux douce et marine du PNUE, avait informé les délégations des discussions tenues à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement concernant les déchets marins et la pollution par les plastiques et avait souligné l'importance des discussions et des actions menées dans le cadre du Dialogue informel au sein de l'OMC en appui aux résultats de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2022.

2.26. Le site Web du Dialogue informel contenait toutes les contributions des multiples acteurs qui avaient participé à cette discussion. Les travaux menés par l'OMC dans ce domaine pouvaient contribuer aux synergies positives des processus internationaux en cours tels que ceux de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle) et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. En outre, diverses délégations avaient indiqué qu'il y avait suffisamment d'éléments pour se concentrer sur une éventuelle déclaration ministérielle à la CM12 à venir. Certaines délégations avaient déjà avancé des idées spécifiques sur les résultats, y compris des éléments pour un programme de travail après la CM12. Ces éléments comprenaient des mesures concrètes concernant les six thèmes abordés dans le cadre du Dialogue informel. Toutes les délégations intéressées étaient invitées à se joindre au Dialogue informel afin de progresser vers des discussions axées sur les résultats pouvant être obtenus à la CM12.

2.27. Il était clair que le travail entrepris par les Membres de l'OMC pouvait être un facteur positif contribuant à régler les problèmes mondiaux dans lesquels le commerce jouait un rôle essentiel. Il était également clair qu'il existait des possibilités commerciales importantes et des domaines dans lesquels les Membres de l'OMC pouvaient apporter une contribution significative. L'Australie présiderait la réunion suivante du Dialogue informel, qui se concentrerait sur l'obtention d'un résultat en vue de la CM12.

2.28. La représentante du Royaume-Uni avait déclaré que son pays avait participé aux discussions et s'en félicitait. La pollution par les plastiques était un problème transfrontières qui réclamait des approches collectives. Le Royaume-Uni serait heureux de partager certains des efforts qu'il avait déployés pour renforcer la cohérence des politiques nationales et internationales dans ce domaine, y compris son travail avec le Waste and Resources Action Programme sur l'initiative UK Plastics Pact, qui a servi de modèle pour de nouveaux pactes sur les plastiques au niveau mondial, régional et national. Il y avait des possibilités de coopération commerciale multilatérale dans ce domaine.

2.29. La délégation du Royaume-Uni attendait avec intérêt les progrès des discussions concernant la libéralisation des biens environnementaux et encourageait l'inclusion des principes de l'économie circulaire (réduire, réutiliser, réparer, recycler) dans les discussions en cours sur les objectifs, les définitions des "biens verts" et les listes de biens et services spécifiques. D'autres approches collectives pouvaient inclure les normes internationales ou les accords mutuels sur l'élimination des plastiques à usage unique non nécessaires, dont le Dialogue informel pouvait se faire le champion. Le système commercial multilatéral pouvait réévaluer les règles ou les codes de classification du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), qui ne permettaient pas actuellement d'établir une distinction efficace entre les plastiques vierges et les plastiques recyclés.

2.30. Étant donné la vaste portée du commerce des plastiques, il serait crucial de s'écarter des discussions générales sur le "commerce durable des plastiques" pour fixer plutôt des objectifs plus clairs et spécifiques. L'industrie et les organisations internationales étaient les mieux placées pour aider à définir l'étendue du problème et à identifier certains des principaux obstacles au commerce et des principales solutions pour s'attaquer à ce problème. La représentante du Royaume-Uni a indiqué que sa délégation encourageait le dialogue avec les parties prenantes de l'industrie dans le cadre des différents forums de l'OMC, y compris le Dialogue informel. Les travaux du Dialogue informel et des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale étaient complémentaires sur ces questions et le Royaume-Uni exhortait les Membres à participer aux deux initiatives pour permettre un large débat sur les objectifs réalisables avant la CM12.

2.31. Le représentant du Canada avait déclaré que ces discussions étaient importantes pour identifier les domaines dans lesquels l'OMC pourrait avoir le plus grand impact. Les exposés avaient mis en évidence divers obstacles au commerce auxquels il fallait s'attaquer. Les Membres devraient étudier comment soumettre ces questions au comité compétent de l'OMC. Le Canada avait vu le potentiel de synergie entre le Dialogue informel et les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, et les Membres qui participaient aux deux initiatives devaient examiner comment les groupes pouvaient se soutenir mutuellement. La pollution par les plastiques nécessitait des efforts aux niveaux national, régional et international et la cohérence des politiques était essentielle pour s'assurer que toutes les initiatives allaient dans le même sens.

2.32. Des déclarations de politique générale, des études, des rapports ou des documents d'orientation sur les avantages de la lutte contre la pollution par les plastiques dans le contexte du commerce international appuieraient les discussions entre les partenaires et les parties prenantes. Pour ce faire, ces éléments aideraient à établir une compréhension de base des problèmes et la légitimité des réponses politiques potentielles, tout en reconnaissant que différents pays pouvaient utiliser différents moyens législatifs ou réglementaires pour atteindre le même résultat. Des institutions telles que l'OMC pourraient concentrer leurs efforts sur l'amélioration de la cohérence des politiques en fournissant des orientations claires aux parties prenantes sur la manière de satisfaire à des obligations similaires dans différentes juridictions.

2.33. À long terme, l'OMC pourrait également chercher à harmoniser les aspects techniques différents, en particulier les normes de performance des produits (par exemple pour la compostabilité, la réutilisation) et les définitions clés (par exemple, ce que voulait dire "usage unique"), mais d'une manière qui ne ralentirait ni n'entraverait les réponses politiques qui étaient en cours d'élaboration dans différents pays. La délégation du Canada encourageait les Membres participant au Dialogue informel à accroître l'attention accordée dans d'autres instances aux incidences de la lutte contre la pollution par les plastiques sur la politique commerciale. Par exemple, les Membres participant au Dialogue informel pourraient examiner la manière dont l'OMC pourrait être davantage impliquée dans les discussions avec la Convention de Bâle. Il s'agissait d'une étape importante pour briser le cloisonnement entre les discussions sur le commerce et celles sur l'environnement parmi les experts.

2.34. Le représentant des États-Unis avait salué les travaux et discussions de large portée en cours dans de nombreuses enceintes pour traiter la question de la pollution par les plastiques. Pour éviter les doubles emplois, les États-Unis avaient encouragé le Dialogue informel à se concentrer principalement sur la compétence clé de l'OMC et sur les aspects liés au commerce de ce sujet. Les États-Unis souhaitaient également que les organisateurs du Dialogue informel soient plus clairs quant aux résultats spécifiques et concrets qu'ils cherchaient à obtenir par cette initiative concernant le commerce.

2.35. Le commerce pouvait et devait jouer un rôle important pour soutenir la récupération et le recyclage des matériaux après leur consommation. Les États-Unis encourageaient les Membres à consulter pleinement les autres Membres de l'OMC et l'industrie avant de mettre en œuvre des mesures restrictives, telles que des interdictions ou des prescriptions concernant la teneur en matières recyclées pour les produits en plastique, afin de s'assurer que le marché pouvait répondre à ces exigences. Le commerce du plastique était essentiel pour l'adoption plus large d'approches axées davantage sur l'économie circulaire en matière d'efficacité des ressources. Faciliter le commerce des débris de matières plastiques réduisait la demande de matériaux vierges, ouvrait des perspectives économiques pour les recycleurs et permettait de réutiliser les matières plastiques à des fins productives. Les restrictions sur les importations limitaient ces possibilités et pouvaient faire

en sorte que les matériaux soient envoyés en décharge plutôt que vers des installations capables de les transformer en une matière première appropriée pour la fabrication.

2.36. Le représentant des États-Unis avait réitéré l'intérêt de sa délégation pour des approches de facilitation des échanges concernant tous les matériaux après leur consommation et d'autres biens connexes tels que les produits et intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement inversée. Ces produits avaient une valeur économique et commerciale intrinsèque et favorisaient une plus grande efficacité des ressources et davantage de circularité. Des politiques commerciales qui facilitaient plutôt qu'elles n'entravaient leur circulation étaient nécessaires pour boucler le cycle et maintenir ces matériaux dans l'économie, hors des décharges et hors des océans.

2.37. La délégation des États-Unis avait noté une tendance selon laquelle des prescriptions pour certains produits en plastique étaient adoptées sans les considérations clés suivantes: une évaluation des risques fondée sur la science ou une autre évaluation des renseignements scientifiques et techniques disponibles, un approvisionnement national adéquat en contenu recyclé pour atteindre les objectifs de production, une analyse coûts-avantages, une évaluation des incidences liées au coût, à l'adéquation et à l'environnement des produits de substitution ou un délai suffisant pour l'ajustement de la chaîne d'approvisionnement. Ces considérations étaient nécessaires pour garantir que les prescriptions réglementaires étaient à la fois applicables et répondaient aux objectifs souhaités.

2.38. La représentante du Guatemala avait demandé si les délégations de la Barbade et de l'Équateur allaient distribuer un projet de déclaration aux Membres et si elles pouvaient fournir plus de précisions.

2.39. Le représentant des Philippines avait déclaré que son pays étudiait les moyens d'atteindre l'objectif zéro déchet dans ses eaux d'ici 2040. Des efforts étaient également en cours pour harmoniser au niveau national les ordonnances locales interdisant les plastiques à usage unique. Pour appuyer davantage ces efforts, les Philippines interdisaient les plastiques à usage unique dans tous les bureaux gouvernementaux. De même, elles étudiaient la possibilité de participer au partenariat GPAP parrainé par le Forum économique mondial. La délégation des Philippines attendait avec intérêt la poursuite des discussions sur la manière de prendre en compte les préoccupations environnementales à la CM12.

2.40. La représentante du Costa Rica avait déclaré que sa délégation suivait le Dialogue informel avec grand intérêt et saluait les efforts déployés par les organisateurs. Il s'agissait d'un défi mondial avec des objectifs légitimes en jeu. Sa délégation continuerait à suivre de près les discussions car il existait des possibilités de synergies et de complémentarité avec les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Le Costa Rica soutenait les dialogues et les structures qui permettaient une meilleure compréhension des questions liées au commerce et à l'environnement.

2.41. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite avait déclaré que des pratiques efficaces de gestion des déchets plastiques, y compris en termes de tendances et de mesures prises, ainsi que le rôle de la coopération internationale et du commerce, seraient plus bénéfiques pour lutter contre la pollution par les déchets plastiques. Sa délégation encourageait la poursuite du partage de connaissances et de renseignements dans ce domaine.

2.42. Le représentant de la République centrafricaine avait indiqué que sa délégation était membre du Dialogue informel. Au niveau national, des actions et des initiatives étaient entreprises pour transformer les déchets plastiques en d'autres produits qui continuaient à circuler dans l'économie. La question de la pollution par les plastiques était importante. L'OMC avait un rôle clé à jouer pour assurer la cohérence entre les politiques commerciales et environnementales. Sa délégation soutenait l'initiative mais notait la nécessité de s'assurer qu'il n'y avait pas de chevauchement des responsabilités et de doubles emplois.

2.43. Le représentant de l'Australie avait indiqué que son pays coparrainait le Dialogue informel. Traiter la question du commerce des plastiques et de son incidence sur la durabilité était une partie importante des travaux futurs de l'OMC. À la réunion la plus récente tenue dans le cadre du Dialogue informel, le débat avait porté sur les résultats potentiels et éléments pratiques des contributions qui pourraient être apportées sur cette question. Ceux-ci incluaient la transparence, la mise en commun

des meilleures pratiques, l'élaboration de procédures douanières susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension du problème et à la capacité d'y répondre, les difficultés et le travail sur les normes. L'Australie attendait avec intérêt de présider la session suivante du Dialogue informel. Sur la question de la préparation d'une éventuelle déclaration ministérielle, le représentant avait noté que les coorganisateurs, la Chine et les Fidji, travaillaient sur un projet de document final possible qu'ils avaient l'intention de communiquer en temps voulu pour que les Membres puissent formuler des observations avant la réunion suivante du Dialogue informel. Sa délégation encourageait tous les Membres de l'OMC à coparrainer cette initiative et à participer aux discussions.

2.44. Le représentant de la Fédération de Russie avait déclaré que sa délégation reconnaissait l'importance de la question de la pollution par les plastiques et soutenait pleinement la coopération et les efforts internationaux visant à promouvoir le développement durable et un commerce des plastiques plus durable du point de vue de l'environnement, tout en tenant compte des intérêts de tous les Membres de l'OMC. En ce qui concerne les tentatives des Membres pour trouver des outils et des mesures efficaces et les meilleures stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, la Fédération de Russie avait noté que l'économie circulaire était utile pour atteindre les ODD pertinents, y compris ceux relatifs à l'économie et à l'environnement. Il était important de continuer à échanger des points de vue, des connaissances et les meilleures pratiques sur cette question.

2.45. La représentante de l'Ukraine avait souligné que les pays ne seraient pas en mesure d'atteindre les ODD et de s'attaquer efficacement au problème de la pollution par les plastiques tous seuls. Il s'agissait de problèmes mondiaux qui exigeaient des réponses mondiales. Les organes de l'OMC devaient être considérés comme une plate-forme qui pouvait fournir l'espace nécessaire pour comprendre les défis particuliers des Membres dans la lutte contre la pollution par les plastiques et pour examiner ensemble les moyens de s'attaquer à ces problèmes. Sa délégation continuerait à œuvrer pour une transition vers des processus de production et de consommation plus durables au niveau national et suivrait de près les discussions sur ce sujet à l'OMC.

2.46. La représentante du Chili avait déclaré que le Dialogue informel avait permis aux Membres d'examiner les différentes questions et les domaines dans lesquels l'OMC pourrait aborder le problème de la pollution par les plastiques.

2.47. Le représentant de la Chine avait déclaré que la pollution par les plastiques était une question importante tant pour les pays en développement Membres que pour les pays développés Membres. Résoudre ce problème pourrait démontrer que l'OMC était toujours pertinente sur les nouveaux sujets de préoccupation des parties prenantes. Il avait invité les Membres à travailler ensemble et à prendre part aux discussions à l'OMC. Sa délégation attendait avec intérêt que d'autres Membres se joignent à cette initiative et travaillent conjointement à l'obtention d'un résultat tangible à la CM12.

2.48. La représentante de la Turquie avait déclaré que ces exposés et ces discussions étaient utiles pour comprendre la situation actuelle du commerce des plastiques et le rôle des enceintes multilatérales et régionales. La pollution par les plastiques était une menace planétaire, qui touchait presque tous les écosystèmes marins et d'eau douce au niveau mondial et il était donc important d'examiner ce qui pouvait être fait au niveau de l'OMC. La Turquie continuerait d'observer toutes les discussions de l'OMC relatives au commerce des plastiques et en particulier le processus du Dialogue informel. Enfin, faisant écho au Guatemala, la Turquie a demandé comment le Dialogue informel envisageait de poursuivre les préparatifs de la CM12.

2.2.2 Séance d'information du Canada sur les faits nouveaux relatifs au commerce et à l'économie circulaire

2.49. La représentante du Canada a informé les délégations sur les faits nouveaux relatifs au commerce et à l'économie circulaire. Le Canada accueillerait le Forum mondial sur l'économie circulaire 2021 avec le Fonds d'innovation finlandais Sitra et en collaboration avec des organisations partenaires, en mode virtuel, du 13 au 15 septembre 2021. Le Forum était un événement mondial qui réunissait des dirigeants d'entreprise, des décideurs politiques et des experts pour présenter des solutions d'économie circulaire afin d'accélérer la transition mondiale vers une économie circulaire. Le Forum visait à impulser des actions ambitieuses au cours des cinq années suivantes afin d'accélérer la transition vers une économie circulaire, en se concentrant sur des mesures concrètes. Tenu en Amérique du Nord pour la première fois, le Forum mondial sur l'économie circulaire

s'appuierait sur les résultats des éditions précédentes, y compris le Forum et la réunion axée sur le climat, organisé en avril par le gouvernement des Pays-Bas. La Commission européenne, le gouvernement de la Finlande et le gouvernement des Pays-Bas étaient des entités partenaires qui collaboraient avec le Canada et le Sitra. Le programme examinerait des questions transversales telles que le leadership pour l'économie circulaire, l'économie circulaire comme solution aux crises de la biodiversité et du climat et le rôle des petites et moyennes entreprises et des communautés rurales isolées dans l'accélération de la transition vers l'économie circulaire.

2.50. La Chambre de commerce internationale (ICC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tiendraient une séance afin d'examiner le rôle de la coopération et de la coordination des politiques au niveau international pour surmonter les obstacles à la transition vers une économie circulaire mondiale. Le Ministère finlandais des affaires étrangères tiendrait une séance visant à tirer parti de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne pour faire progresser l'économie circulaire. L'organisme Circular Economy Leadership Canada tiendrait une séance sur les défis transfrontières relatifs aux plastiques circulaires. Le Forum mondial sur l'économie circulaire contribuerait à la dynamique mondiale en faveur de l'action environnementale dans la perspective des réunions de la COP15 de la CDB et de la COP26 de la CCNUCC. Le Forum servirait également de cadre à une réunion de haut niveau de l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources, afin de discuter des priorités pour favoriser une transition juste vers une économie circulaire, y compris des possibilités de contribuer aux ODD des Nations Unies et à l'Accord de Paris. La participation au forum virtuel était ouverte à tous et était gratuite.

2.51. Le représentant du Tchad, au nom du groupe des PMA, a déclaré que les interventions de la Barbade et de l'Équateur ainsi que la séance d'information du Canada étaient utiles pour montrer le travail collectif qui était nécessaire. La pollution par les plastiques était une préoccupation majeure dans les PMA. L'assistance technique, le renforcement des capacités et le transfert de technologie seraient essentiels pour les PMA afin d'aider les fabricants et les producteurs à respecter les normes environnementales sur les marchés d'exportation. L'économie circulaire était essentielle pour atteindre les ODD. Il y avait dans les PMA d'excellents exemples dans le domaine de l'économie circulaire. La réutilisation, le recyclage et le retraitement étaient des préoccupations importantes et le secteur privé avait un rôle important à jouer dans l'économie circulaire. Les renseignements sur l'économie circulaire avaient amené les gouvernements à réfléchir plus attentivement à la nécessité d'intégrer ces aspects dans les politiques visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

2.52. Le commerce avait un rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. De nombreuses propositions examinées à l'OMC, telles que celles concernant l'économie circulaire et la pollution par les plastiques, encourageaient la poursuite des progrès sur les questions environnementales. L'examen des questions liées au commerce et à l'environnement et l'interaction entre les règles de l'OMC et les dispositions de la Convention de Bâle devaient également être pris compte. La cohérence de la relation entre les règles de l'OMC existantes et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM) était également nécessaire. Le groupe des PMA souhaitait poursuivre les discussions sur la pollution par les plastiques et l'économie circulaire. Les PMA avaient des niveaux de revenus faibles et des problèmes structurels qui entravaient leur croissance. Aussi, les PMA bénéficiaient d'une reconnaissance spéciale au sein de l'OMC et devaient bénéficier de flexibilités spécifiques dans la mise en œuvre des Accords de l'OMC, par exemple par le biais des dispositions relatives au traitement spécial et différencié. Les PMA avaient besoin d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités et comptaient sur le soutien des Membres à cet égard.

2.53. La représentante de la Norvège a indiqué que son pays avait finalisé la stratégie pour une économie verte et circulaire. Cette stratégie décrivait la manière d'évoluer vers un développement économique circulaire et plus efficace en termes de ressources et démontrait que la circularité était bonne pour l'environnement et pour les entreprises. La stratégie présentait des mesures concrètes dans des domaines ayant un potentiel pour la circularité tels que la bioéconomie, l'industrie de transformation, le bâtiment, la construction et les secteurs de l'immobilier et des services. La délégation norvégienne a informé le Comité que la Norvège finalisait et actualisait une stratégie révisée sur les plastiques.

2.54. La délégation de l'Équateur, en tant que cocoordinatrice et coauteure du Dialogue informel, s'est félicitée de l'intérêt des Membres. L'objectif de la troisième réunion tenue dans le cadre du Dialogue informel était de poursuivre les discussions en vue de préparer des contributions pour

la CM12. Les travaux du Dialogue informel pouvaient contribuer à des synergies positives avec la Convention de Bâle, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.

2.2.3 Exposé du Secrétariat de l'OMC sur son cours d'apprentissage en ligne sur le commerce et l'économie circulaire

2.55. Le représentant du Secrétariat de l'OMC a présenté le nouveau cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur le commerce et l'économie circulaire. Le cours, élaboré avec le soutien de l'Institut de formation et de coopération technique de l'OMC, avait pour objectif de présenter le concept d'économie circulaire et ses points d'interaction avec le commerce. Un effort avait été fait pour être aussi concret que possible en se concentrant sur des exemples spécifiques. Le cours examinait le concept d'économie circulaire, son interaction avec le commerce, y compris certains des risques et préoccupations liés aux politiques qui ont été soulevés au sein du Comité. Le cours utilisait des données sur les notifications pertinentes tirées de la Base de données de l'OMC sur l'environnement (BDE). Le cours présentait les outils disponibles à l'OMC pour soutenir la transition vers une économie circulaire, y compris la transparence, le dialogue politique, les examens par les pairs, les négociations et l'Aide pour le commerce. Le cours contenait des exercices interactifs et était disponible en anglais, les traductions en espagnol et en français devant être disponibles prochainement.

2.56. Ce cours était le dernier en date d'une série de cours d'apprentissage en ligne sur le commerce et l'environnement. Le Secrétariat avait d'abord actualisé le cours sur le commerce et l'environnement, qui était désormais disponible dans les trois langues officielles de l'OMC. En collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Secrétariat de l'OMC avait également élaboré un cours sur la CITES et l'OMC, qui était disponible dans les trois langues officielles de l'OMC et axé sur les points de connexion entre les deux institutions et leurs accords.

2.57. La représentante de l'Union européenne a noté que l'importance de l'économie circulaire augmentait au sein de l'OMC. Cet outil d'apprentissage en ligne contribuerait à expliquer les liens entre le commerce et l'économie circulaire.

2.58. Le représentant du Tchad a noté que le cours était très utile, en particulier pour les PMA, qui attendaient des résultats concrets à l'OMC en matière de commerce et d'environnement. Il a posé des questions sur la structure du cours et les critères de participation, et il a également demandé si le cours allait continuer d'évoluer et comment il serait intégré dans l'offre plus large d'apprentissage en ligne.

2.59. La représentante de la Suisse partageait les points de vue exprimés par le Canada et l'Union européenne sur l'importance de distribuer l'ordre du jour en temps voulu. La Suisse était un membre actif du Dialogue informel et attendait avec intérêt de contribuer à l'élaboration d'éléments concrets pour la Conférence ministérielle à venir et d'en discuter avec tous les Membres de l'OMC. Sa délégation remerciait le Secrétariat pour la mise en place d'un nouveau module de formation qui contribuait à une meilleure compréhension des enjeux dans le domaine du commerce et de l'environnement.

2.60. La représentante du Guatemala a noté que le sujet de l'économie circulaire évoluait rapidement et a demandé si le cours serait mis à jour en fonction de ces évolutions.

2.61. Le Président a indiqué qu'il travaillerait avec le Secrétariat pour s'assurer qu'une liste des cours disponibles sur le commerce et l'environnement serait diffusée.

2.62. La délégation de l'Équateur a salué le travail du Secrétariat de l'OMC concernant le nouveau cours d'apprentissage en ligne de l'OMC sur le commerce et l'économie circulaire.

2.63. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a déclaré que la plate-forme sur l'économie circulaire du carbone, adoptée par son pays et approuvée par les dirigeants du G-20 en 2020, était inclusive, intégrée et globale. La plate-forme ne couvrait pas seulement les déchets matériels mais aussi les émissions en utilisant pleinement toutes les technologies pour relever les défis posés. Plutôt

qu'une approche descendante, il s'agissait d'une approche qui tenait compte des circonstances et des besoins nationaux et encourageait la coopération.

2.64. Le représentant du Secrétariat de l'OMC a répondu que le cours était organisé par modules, qui pouvaient être achevés au rythme du participant. La participation aux cours d'apprentissage en ligne de l'OMC était ouverte aux délégués à Genève et dans les capitales par une inscription sur le site d'apprentissage en ligne. Certains cours avancés et certaines activités régionales et nationales exigeaient que les participants suivent des cours en ligne. S'il importait de maintenir les cours à jour, il était difficile de fournir un calendrier précis des mises à jour car cela dépendait de la disponibilité du personnel et des ressources.

2.3 Pêche durable

2.65. L'Ambassadeur des Maldives a présenté un exposé sur les obstacles à la pêche durable et la manière de les surmonter. Les Maldives étant un PEID, la pêche était pour elles un domaine d'activité économique important. Le gouvernement des Maldives avait conscience de l'importance de la pêche en tant que secteur exportateur, et il avait mis en place plusieurs mesures visant à le développer davantage. Le principal type de pêche aux Maldives était la pêche à la canne, qui était généralement considérée comme une méthode durable de pêche au thon.

2.66. L'un des principaux obstacles à une pêche durable était la surpêche. Une gestion durable de la pêche permettrait de préserver les stocks de poissons et de réduire la surpêche et les prises accessoires. Un autre obstacle était la prolifération des activités de pêche industrielle dans les océans du monde entier. Les méthodes de pêche industrielle étaient interdites par la loi des Maldives, car ces méthodes aboutissaient aussi à la prise accessoire d'espèces non ciblées, ce qui amplifiait le dommage causé à l'écosystème océanique. Malgré tous les efforts déployés, la surpêche était fréquente, du fait de fortes incitations économiques. Cela avait des conséquences importantes pour les négociations sur les subventions à la pêche, que les Maldives espéraient bientôt voir parvenir à une conclusion.

2.67. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) était la plus grande menace qui pesait sur la pêche durable dans le monde entier. L'une des principales difficultés était de veiller à ce que les stocks de poissons soient maintenus à des niveaux durables. La pêche en violation des restrictions en matière d'accès et l'empiètement par des navires battant pavillon étranger constituaient une menace importante pour les Maldives. On estimait que ces navires prélevaient chaque année entre 10 et 15 milliers de tonnes de poisson dans la zone économique exclusive (ZEE) des Maldives. La Loi de 2019 sur la pêche formulait des principes visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.

2.68. Au niveau régional, les Maldives participaient activement aux travaux de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et avaient présenté un plan ambitieux visant à sauver le thon à nageoires jaunes de l'Océan Indien, dont la population s'effondrerait dans les cinq prochaines années si la pression de pêche ne diminuait pas.⁴ L'Association des transformateurs et exportateurs de produits de la mer des Maldives avait annoncé que le pays était parvenu à diviser par cinq ses prises au cours des dernières années afin de se conformer aux prescriptions de la CTOI. Les pêcheurs et les transformateurs maldiviens s'étaient joints au gouvernement en 2019 pour mener trois campagnes nationales visant à réduire les prises de thons à nageoires jaunes, en mettant fortement l'accent sur la réduction des prises de juvéniles.⁵ À la suite de ces campagnes, on avait observé une baisse de 10,6% des prises en 2019, par rapport à 2018.⁶

2.69. Un autre obstacle majeur concernait l'étiquetage des produits de la pêche. La demande mondiale de poissons et produits de la pêche durables avait augmenté au cours des dernières années, du fait du développement de la conscience environnementale des consommateurs et de leur plus grande sensibilité à ces questions. Les labels verts s'étaient développés dans le monde entier, et les consommateurs avaient commencé à les prendre en compte en faisant leurs achats. Les labels écologiques et les certifications, telles que la Certification du Conseil de gestion des ressources

⁴ <https://www.gov.mv/en/files/media-statement-ss4-iotc-2021.pdf>.

⁵ <https://www.seafoodsource.com/news/supply-trade/maldivian-fishermen-processors-band-together-and-reduce-yellowfin-tuna-catche-by-five-times-the-iotc-requirement>

⁶ <http://statisticsmaldives.gov.mv/nbs/wp-content/uploads/2020/12/Statistical-Pocketbook-2020-updated-12820.pdf>.

marines (MSC) étaient des prérequis pour accéder à des marchés haut de gamme. Il existait toutefois d'importants obstacles à l'obtention de ces labels, car les coûts de certification étaient prohibitifs et les prescriptions n'étaient pas réalistes pour les petites entreprises de pêche artisanale. Les systèmes d'étiquetage et les normes en la matière pouvaient avoir une incidence sur les possibilités d'accès aux marchés des entreprises de pêche artisanale. Il serait plus bénéfique et moins coûteux pour les PEID comme les Maldives de davantage rationaliser les normes d'étiquetage et les procédures de vérification.

2.70. Un autre obstacle important à la production halieutique concernait l'accès aux marchés. Les techniques de pêche au thon à la canne et à la ligne employées aux Maldives étaient largement reconnues comme parmi les plus durables au monde. Cependant, les Maldives payaient des droits de douane dans les fourchettes les plus élevées pour presque tous les plus grands pays importateurs de thon. Il était donc plus difficile pour les produits maldiviens de concurrencer efficacement les produits d'autres pays qui ne pratiquaient pas une pêche durable dans le but d'obtenir des bénéfices plus élevés. Il était possible d'inverser ces tendances, d'encourager le commerce de produits respectueux de l'environnement et d'améliorer la compétitivité des produits durables. Des droits à l'importation différenciés pourraient être appliqués aux produits provenant de ces pêcheries en fonction des méthodes de pêche et de leurs effets sur l'environnement marin plutôt que simplement selon le niveau de développement du pays. Les produits issus de la pêche non durable devaient être soumis à des droits plus élevés.

2.71. Les marchés pouvaient jouer un grand rôle dans la croissance et l'expansion de la pêche durable. Il était important qu'ils fournissent des incitations en faveur des produits issus de la pêche durable. Le Système généralisé de préférences devait être révisé en vue d'inclure des incitations en faveur des pays vulnérables sur le plan environnemental et des pays pratiquant la pêche durable. Les marchés pourraient également offrir des primes à ces pêcheries afin d'encourager l'essor de leurs produits. Les Maldives se tenaient prêtes à travailler avec l'OMC et ses Membres en vue de créer un environnement favorable pour les produits issus de sources durables, y compris les produits des pêches, et de favoriser le commerce durable.

2.72. La représentante du Canada a déclaré que des actions coordonnées, cohérentes et collaboratives étaient nécessaires pour répondre aux questions liées au commerce et à la durabilité environnementale, telles que la question de la gestion durable de la pêche. En ce qui concernait les négociations à l'OMC sur les subventions à la pêche, les Membres s'employaient à faire progresser les négociations en vue de parvenir à un accord dès que possible, et les préparations de la réunion ministérielle du 15 juillet 2021 étaient en cours.

2.4 Réforme des subventions aux combustibles fossiles

2.73. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait le point⁷ sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles et a rappelé les efforts renouvelés visant à présenter une déclaration ministérielle conjointe à ce sujet à la douzième Conférence ministérielle (CM12) en novembre 2021. L'OMC avait été établie dans le but de garantir un progrès économique conforme à l'objectif de développement durable. Elle était aussi l'une des organisations chargées de la mise en œuvre des ODD. Étant donné l'expérience des Membres quant à l'utilisation des règles et normes commerciales de l'OMC pour lutter contre les subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges, l'Organisation était une candidate idéale pour faire progresser la réforme des subventions aux combustibles fossiles de manière multilatérale. L'objectif était de faire progresser les discussions sur les subventions aux combustibles fossiles à l'OMC, y compris en ce qui concernait leurs effets sur le commerce. La Nouvelle-Zélande avait conscience des difficultés que présentait la réforme pour les Membres qui apportaient une aide à des communautés vulnérables. Elle observait qu'un abandon des subventions aux combustibles fossiles favoriserait aussi la transition vers une reprise verte post-COVID-19.

2.74. Le mois précédent avait eu lieu, dans le cadre des TESSD, une table ronde sur les effets des subventions aux combustibles fossiles, au cours de laquelle des experts avaient fait part de leurs réflexions sur les effets de distorsion du commerce de ces subventions et sur l'importance qu'il y avait à traiter cette question à l'OMC. Les subventions aux combustibles fossiles avaient des effets significatifs sur le commerce. Les subventions réduisaient le coût marginal de la production de combustibles fossiles, ce qui faisait ensuite diminuer les coûts des combustibles fossiles utilisés comme intrants par diverses industries. Cela distordait ensuite les coûts de production des

⁷ Voir le document [RD/CTE/195](#).

marchandises comprenant des intrants produits au moyen de combustibles subventionnés. Les subventions faisaient diminuer le coût de l'investissement dans la production de combustibles fossiles. Elles rendaient les sources d'énergie durables alternatives moins compétitives, ce qui allait à l'encontre des efforts mondiaux visant à réduire les émissions de carbone. Les participants à la table ronde s'étaient interrogés sur les raisons pour lesquelles les disciplines existantes en matière de subventions pourraient ne pas suffire à limiter les effets néfastes des subventions aux combustibles fossiles.

2.75. La Nouvelle-Zélande saluait le travail des Amis de la réforme des subventions aux combustibles fossiles et des Membres partageant leur point de vue, qui avaient plaidé cette cause et l'avaient fait avancer à l'OMC. La délégation néo-zélandaise saluait les récentes déclarations de haut niveau appelant à agir au sujet des subventions aux combustibles fossiles, comme le communiqué des ministres chargés du climat et de l'environnement du G-7 et la déclaration des Ministres du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) en charge du commerce. La Nouvelle-Zélande se réjouissait d'avoir l'occasion de débattre de cette question et de la proposition de déclaration à la CM12 avec les Membres intéressés.

2.76. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a rappelé que la question des subventions aux combustibles fossiles était traitée dans le cadre du G-20, avec un examen par les pairs, sur la base du volontariat, des subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage, selon la situation, les priorités et les besoins des pays.

2.77. La représentante du Venezuela a rappelé la position de sa délégation, qui n'était pas favorable à l'ajout de ce point au programme de travail de l'OMC.

2.78. Le représentant de la Fédération de Russie a salué les efforts collectifs visant à protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Il existait divers types de subventions inefficaces et nuisibles pour l'environnement auxquelles il fallait s'attaquer, y compris dans le domaine de la pêche et de l'agriculture. La délégation de la Fédération de Russie relevait que les pays ne se trouvaient pas tous au même niveau de développement. Certains pays se tournaient vers des sources alternatives d'énergie, et d'autres en étaient encore au stade de l'électrification. Les combustibles fossiles étaient à l'heure actuelle la seule source d'énergie abordable, fiable et durable, conformément à l'ODD 7. La réforme des subventions aux combustibles fossiles entraînerait une hausse des prix des sources d'énergie, faute d'une source d'énergie propre et renouvelable abordable pour tous les Membres. La réforme engendrerait des conséquences négatives, y compris une déstabilisation économique et un déclin de l'activité économique. Les populations seraient confrontées à une hausse des prix des biens et des services. Il était important de trouver des méthodes permettant de réduire les émissions sans porter atteinte aux objectifs économiques et sociaux. Il n'était pas prouvé que l'élimination des subventions aux combustibles fossiles était la seule solution pour combattre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif pourrait être atteint de diverses manières, y compris grâce à une amélioration de l'efficacité énergétique, à des économies d'énergie, à des mesures d'amélioration des processus de production, à des énergies à faibles émissions et à l'absorption et au captage des gaz à effet de serre. Les pays devraient être libres de choisir des solutions adaptées. Le droit de choisir était un élément essentiel des accords sur l'environnement signés sous l'égide des Nations Unies, et les différentes options devaient être compatibles avec les règles de l'OMC. La Fédération de Russie indiquait que des résultats effectifs ne pourraient être atteints qu'en déterminant une voie commune qui tiendrait compte des intérêts et des différentes situations des pays.

2.79. Le représentant des États-Unis a déclaré que le Président Biden avait ordonné aux organismes publics du pays, par le Décret 14001, de prendre des mesures en vue de garantir que, dans la mesure où cela était conforme aux lois applicables, les financements fédéraux ne subventionnaient pas directement les combustibles fossiles. Sa délégation reconnaissait l'importance de la suppression progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encourageaient le gaspillage, conformément à l'objectif visant à parvenir à des émissions nettes nulles avant 2050 et à atteindre les buts fixés par l'Accord de Paris.

2.80. La représentante du Costa Rica a remercié la Nouvelle-Zélande pour ses efforts en vue de présenter cette nouvelle proposition visant à élaborer une déclaration ministérielle sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles. En tant que coauteur de la proposition, le Costa Rica soutenait cette initiative. La réforme des subventions aux combustibles fossiles était une question qui devrait être débattue à l'OMC en raison de ses effets sur le commerce. Dans la phase

post-pandémique en cours, les pays devaient utiliser d'autres sources d'énergie. Le Costa Rica saluait les discussions sur ce sujet dans d'autres cadres, par exemple celui des TESSD. Sa délégation encourageait les autres Membres à apporter leur soutien à la déclaration.

2.81. La représentante de la Suisse a réaffirmé le soutien de sa délégation à l'objectif de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage. Pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris ou les Objectifs de développement durable, il fallait agir maintenant. La Suisse se penchait sur cette question très importante avec la Nouvelle-Zélande et quatre autres Membres de l'OMC dans le cadre des négociations au titre de l'initiative relative à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS), dont l'objectif était, entre autres choses, d'établir des règles commerciales contraignantes afin d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles nuisibles pour l'environnement. L'OMC était l'enceinte appropriée pour discuter de cette question. La Suisse invitait donc tous les Membres de l'OMC à se joindre à cette initiative importante. La Suisse a remercié la Nouvelle-Zélande de préparer une déclaration ministérielle conjointe pour la fin de l'année et lui a fait part de son soutien. La délégation suisse espérait que ce projet de déclaration serait bientôt accessible et encourageait les autres Membres à en prendre connaissance.

2.82. La représentante de la Norvège a accueilli favorablement les travaux menés sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles et la préparation d'une déclaration ministérielle sur cette question en vue de la douzième Conférence ministérielle. La Norvège a fait écho aux déclarations du Costa Rica et de la Suisse concernant l'importance de cette question pour la lutte contre les changements climatiques. Sa délégation se tenait prête à coopérer à cet égard. La Norvège faisait aussi partie du groupe des Amis de la réforme des subventions aux combustibles fossiles, et encourageait les autres Membres à rejoindre ce groupe.

2.83. Le représentant du Japon a relevé que, comme cela avait été dit au G-20, son pays avait conscience que l'objectif d'une discussion sur les subventions aux combustibles fossiles était la réduction de la consommation inefficace de combustibles fossiles afin de résoudre la question de la bonne allocation des ressources et de combattre les changements climatiques, ainsi que de mieux équilibrer l'offre et la demande sur les marchés de l'énergie. Toutes les subventions inefficaces aux combustibles fossiles devaient être rationalisées et supprimées. Une approche unique ne fonctionnerait pas; au contraire, il fallait des mesures qui tenaient compte de la situation de chaque pays. Le Japon continuerait à prendre part à cette discussion.

2.84. La représentante de la Corée a souligné qu'il était important de réformer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encourageaient le gaspillage, ce qui avait été réaffirmé à la réunion des Ministres de l'énergie du G-20. Elle a attiré l'attention sur les récentes annonces du Président Moon selon lesquelles la Corée cesserait de financer des centrales au charbon à l'étranger et étendrait la portée de sa décision de supprimer progressivement le charbon dans le cadre de sa stratégie de nouvelle donne écologique. La stratégie se concentrait sur l'énergie renouvelable, l'infrastructure verte et le secteur industriel. À la fin de 2020, la Corée avait soumis, dans le cadre de la CNUCCC, sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) et sa stratégie 2050 pour la neutralité carbone. La Corée était engagée en faveur de sa stratégie à long terme pour parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050.

2.5 Pacte vert pour l'Europe

2.85. Le représentant de l'Union européenne a donné des renseignements actualisés sur les aspects liés au commerce du Pacte vert pour l'Europe. Fin 2019, la Commission européenne avait présenté un programme visant à devenir le premier continent neutre en carbone d'ici à 2050. Le Pacte vert pour l'Europe, qui reposait sur cet objectif, était un plan global visant à préparer l'économie et la société à un avenir neutre sur le plan climatique. Il concernait tous les secteurs et toutes les régions et appelait chacun à saisir les opportunités inhérentes à la transition. Pour rendre réaliste cet objectif à long terme, l'Union européenne avait modifié sa contribution déterminée au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris, y incluant un nouvel objectif de réduction d'au moins 55% par rapport à 1990 d'ici à 2030. L'Union européenne avait décidé d'inscrire ces deux objectifs dans la législation européenne sur le climat. Parvenir à la neutralité sur le plan climatique transformerait profondément les économies. Croissance et action pour le climat n'étaient pas contradictoires, ainsi que le montrait l'expérience de l'Europe en matière de découplage: entre 1990 et 2019, les émissions avaient diminué de 23% tandis que les économies de l'UE connaissaient une croissance de 60%.

2.86. Le Pacte vert pour l'Europe n'était pas seulement la réponse européenne à la crise climatique et écologique, mais aussi la nouvelle stratégie de croissance de l'Union européenne. Il visait à faire de l'Union européenne une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050, dans laquelle la croissance économique serait dissociée de l'utilisation des ressources et où nul ne serait laissé de côté dans ce qui serait une transition "juste". La transition vers une économie durable, socialement juste, propre et neutre sur le plan climatique allait de pair avec la reprise économique post-COVID-19. La forme que prendrait la reprise à l'issue de la pandémie actuelle serait déterminante pour le succès de la lutte contre la crise climatique. Il faudrait investir, et dans le même temps créer des possibilités de croissance et des emplois.

2.87. Des éléments nouveaux étaient survenus depuis la présentation de l'Union européenne au Comité du commerce et de l'environnement en mars 2021, parmi lesquels l'adoption du Plan d'action pour la production biologique dans l'Union européenne; l'adoption du Plan d'action "zéro pollution" pour l'eau, l'air et le sol; et la publication d'une communication sur l'économie bleue durable dans l'Union pour les secteurs et industries liés aux océans, aux mers et aux espaces côtiers. L'Union européenne s'employait à remanier sa législation pertinente sur le climat et l'énergie pour la mettre en conformité avec l'objectif convenu de réduction des émissions d'au moins 55% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030. Ces mesures seraient rassemblées dans le paquet "Ajustement à l'objectif 55". L'objectif d'une diminution de 55% et la législation européenne sur le climat façonneraient la reprise verte de l'Union européenne, indiqueraient clairement la voie à suivre pour les industries et garantiraient une transition verte et socialement juste. La Commission européenne présenterait le paquet "Ajustement à l'objectif 55" le 14 juillet.

2.88. Le paquet "Ajustement à l'objectif 55" consisterait en plusieurs propositions législatives liées entre elles concernant la fixation des prix, les objectifs et les normes réglementaires et créerait les conditions pour que l'Union européenne puisse atteindre son objectif de réduction de 55% des émissions d'une manière équitable et pour un coût limité. En ce qui concernait la fixation des prix, le paquet "Ajustement à l'objectif 55" renforcerait le rôle de la tarification du carbone. Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne – une pierre angulaire de la politique climatique de l'Union européenne – serait renforcé et étendu aux activités maritimes. Un nouveau système était envisagé pour les émissions des transports routiers et des bâtiments. En complément, la directive sur la taxation de l'énergie visait à mettre les politiques fiscales en adéquation avec l'ambition climatique de l'UE. Dans le même temps serait élaboré un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin de répondre au risque de fuite de carbone, qui pouvait conduire à une augmentation des émissions mondiales.

2.89. En ce qui concernait les objectifs, le règlement sur la répartition de l'effort, qui fixait des objectifs nationaux de réduction d'émissions dans des secteurs tels que ceux des transports, du bâtiment et de l'agriculture, serait révisé afin de fixer des objectifs nationaux plus stricts, conformément à l'ambition accrue de l'Union européenne en matière de climat. La révision de la réglementation relative à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie visait à renforcer la capacité du secteur à absorber le CO₂ et à inverser d'ici à 2030 la tendance actuelle d'une diminution du puits de carbone terrestre de l'UE. Cette réglementation était de plus en plus importante car la diminution de 55% était un objectif net, c'est-à-dire qu'il ne tenait pas uniquement compte des réductions d'émissions mais aussi de l'absorption du CO₂ grâce aux puits de carbone. En outre, les révisions de la Directive sur l'énergie renouvelable et de la Directive sur l'efficacité énergétique visaient à revoir à la hausse les objectifs de l'Union européenne sur l'énergie renouvelable.

2.90. En ce qui concernait les normes réglementaires, l'Union européenne réviserait les normes d'émission de CO₂ pour les voitures et les véhicules utilitaires légers afin de définir une trajectoire claire vers une mobilité à émission nulle. Des propositions seraient en outre émises concernant les carburants et les infrastructures de transport durables, afin de mieux étayer la transition vers une mobilité durable pour tous les modes de transport.

2.91. Certaines des mesures du paquet "Ajustement à l'objectif 55" étaient principalement internes, tandis que d'autres, comme la mesure d'ajustement carbone aux frontières, avaient une dimension externe. Lors de l'élaboration de ces mesures, l'un des objectifs était de les concevoir de sorte qu'elles soient conformes aux règles de l'OMC, en particulier le principe de non-discrimination, afin d'éviter des tensions inutiles avec les partenaires commerciaux et d'atteindre l'objectif global de coopération de l'UE sur l'action climatique. L'Union européenne avait conscience qu'elle ne pouvait

pas s'attaquer seule à des défis mondiaux comme la lutte contre les changements climatiques, la diminution de la biodiversité et la pollution, ou la promotion d'une production et d'une consommation plus durables. Elle dialoguerait donc avec les partenaires commerciaux pour promouvoir des règles et des normes internationales, ainsi qu'une harmonisation des approches réglementaires. L'Union européenne coopérerait aussi avec les pays en développement, afin de soutenir leur transition verte. Cela inclurait un soutien financier, la promotion de projets de lutte contre les changements climatiques et le renforcement des capacités.

2.92. La COP15 de la Convention sur la diversité biologique en octobre et la COP26 de la CCNUCC en novembre seraient des étapes clés dans une année intense pour l'engagement international en faveur de l'environnement et du climat. L'Union européenne espérait clore l'année en fixant un programme ambitieux sur l'environnement et l'OMC à la CM12.

2.93. La représentante du Paraguay a demandé que l'ordre du jour des réunions suivantes soit distribué plus en amont, afin de garantir que les participants aient suffisamment de temps pour se préparer. Le Paraguay remerciait l'Union européenne d'avoir réaffirmé que nombre de ses mesures n'auraient des conséquences qu'au niveau interne et ne seraient pas discriminatoires. Il demandait de plus amples informations au sujet du Plan d'action pour la production biologique dans l'Union européenne, qui portait sur la mise en œuvre des objectifs pour l'agriculture biologique. Le Paraguay faisait de nouveau part de ses préoccupations concernant le niveau élevé de subventions fournies par l'Union européenne à son agriculture biologique, subventions qui avait un effet de distorsion des échanges. Le Paraguay observait aussi que le récent rapport de la Cour des comptes européenne mettait en lumière le fait que, bien que l'UE ait dépensé plus de 100 milliards d'USD pour verdir ses politiques agricoles, ces dépenses n'avaient abouti à aucune réduction des émissions de CO₂. Une étude de l'université Cornell avait conclu que la réticence de l'Union européenne à adopter certaines technologies agricoles avait conduit à une hausse de 33 millions de tonnes de la quantité de CO₂ présente dans l'environnement.

2.94. La représentante du Canada a déclaré que les actions visant à protéger l'environnement et combattre les changements climatiques étaient parmi les principales priorités du gouvernement canadien, et que le Canada partageait le point de vue de son partenaire européen dans ce domaine, comme l'avait démontré le Sommet des dirigeants Canada-Union européenne. Les possibles conséquences du Pacte vert pour l'Europe suscitaient un grand intérêt. Les renseignements à jour fournis lors des réunions du Comité apportaient des éléments importants, et mettaient en évidence le fait qu'il était important de veiller à ce que la transparence demeure un principe essentiel du Comité du commerce et de l'environnement.

2.95. Le Canada encourageait l'Union européenne à continuer à l'avenir à fournir des renseignements à jour au Comité du commerce et de l'environnement sur l'élaboration et la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe au fil de son évolution. Le Canada était convaincu que le Pacte vert pour l'Europe pouvait être mis en œuvre d'une manière qui compléterait et renforcerait les bénéfices d'un commerce international ouvert et fondé sur des règles, tout en garantissant que les politiques commerciales et environnementales s'étaient mutuellement.

2.96. Le Président a demandé à l'Union européenne quels effets les mesures citées dans l'exposé auraient sur l'accès aux marchés.

2.97. La représentante de la Norvège a indiqué que sa délégation partageait le haut degré d'ambition de l'Union européenne et soutenait ses actions de lutte contre les changements climatiques et la détérioration de l'environnement. Un prix stable et prévisible du carbone dans les années à venir constituerait une forte incitation à investir dans les technologies à taux d'émission nul et à les mettre en place, et à permettre aux entreprises et aux autres parties prenantes de mieux planifier. L'augmentation des prix du carbone était une part importante du plan de la Norvège pour atteindre ses objectifs climatiques. En ce qui concernait le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières à venir, la Norvège réaffirmait que les propositions devraient être élaborées conformément aux règles de l'OMC. Il était aussi important que le lien du mécanisme avec le système d'échange de quotas d'émission de l'UE soit précisé. Un tel mécanisme aurait toute une série de conséquences en dehors de l'Union européenne. Il était essentiel que la mesure d'ajustement carbone aux frontières soit conçue exclusivement pour faire progresser les objectifs climatiques.

2.98. Le représentant de l'Équateur a déclaré que sa délégation avait conscience de l'importance des objectifs poursuivis par le Pacte vert et a fait écho aux préoccupations et questions soulevées par le Paraguay, ainsi qu'aux questions du Président concernant l'effet mondial global du Pacte vert sur le commerce. L'Équateur soulignait qu'il était important de respecter les principes de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives décrits dans l'Accord de Paris, qui reposait sur les Contributions déterminées au niveau national. L'Équateur a de plus souligné qu'il était important de respecter les obligations commerciales et d'éviter d'ériger des obstacles discriminatoires et non nécessaires au commerce. Plusieurs des mesures proposées par l'Union européenne pourraient être incompatibles avec les règles de l'OMC. Ces préoccupations avaient aussi été soulevées par les Membres dans d'autres comités, mais l'Union européenne n'y avait pas encore répondu. L'Équateur a de nouveau fait part de sa préoccupation concernant les effets que le Pacte vert pourrait avoir au sein de l'OMC et ses possibles effets importants sur le commerce avec d'autres pays, lui-même compris.

2.99. La représentante de l'Arabie saoudite a remercié l'Union européenne pour ses renseignements actualisés sur les aspects commerciaux pertinents du Pacte vert pour l'Europe tels que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Cette question avait été examinée dans le cadre de l'ordre du jour du Comité de l'accès aux marchés. Les Membres avaient discuté en profondeur de leurs points de vue et de leurs préoccupations dans le cadre de ce comité, et continueraient à le faire. Il convenait de noter que tout aspect lié au commerce des mesures relatives aux changements climatiques qui aurait un impact négatif sur le commerce transformerait l'esprit de coopération entre les nations dans le cadre de la CCNUCC en opposition. C'était la raison pour laquelle la CCNUCC, dans son principe énoncé à l'article 3, paragraphe 5, mettait en garde contre de telles approches. Ce paragraphe indiquait qu'"[i]l [convenait] d'éviter que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce".

2.100. La représentante de la Turquie a indiqué que son pays suivait avec attention les faits nouveaux concernant le Pacte vert pour l'Europe. Dans le contexte de ce pacte, la Commission européenne allait dévoiler, en juillet 2021, une proposition de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. La Turquie était convaincue que tous les membres de la communauté internationale devaient jouer leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques en tenant compte des responsabilités historiques concernant les émissions de gaz à effet de serre. Elle a aussi indiqué que cela devait être fait conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées. Il était aussi important que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières respecte les règles de l'OMC et soit mis en œuvre de manière à perturber le moins possible le commerce et à ne pas constituer une restriction déguisée du commerce international. La Turquie a souligné que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait être élaboré d'une manière transparente, et que les différences de niveau de développement entre les pays devraient être prises en compte dans le traitement des distorsions des échanges.

2.101. La gigantesque transformation verte exigeait des investissements et des financements massifs, qui manquaient dans de nombreux pays en développement et PMA. La coopération en termes de mise en œuvre de projets d'investissement et de mobilisation de financements pour des projets verts était essentielle sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Une période de transition adaptée devrait être accordée pour toutes les parties concernées avant la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Outre les besoins d'adaptation du monde des affaires, les pays auraient besoin de temps pour adopter des politiques sur le climat et répondre aux critères administratifs et légaux requis pour fournir des orientations au secteur privé. En conséquence, il était important que la période transitoire donne suffisamment de temps aux secteurs et aux entreprises, en particulier les MPME, pour s'adapter à de nouvelles circonstances et aux nouvelles prescriptions qui pourraient être engendrées par un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

2.102. Le représentant de la Fédération de Russie a fait part de sa profonde préoccupation et répété sa déclaration au sujet de la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe et de ses effets sur le commerce mondial et la reprise économique. Sa délégation s'interrogeait sur la conformité des instruments de cette stratégie avec les obligations de l'Union européenne dans le cadre de l'OMC. Des Membres de l'OMC avaient soulevé des préoccupations commerciales spécifiques au sujet de certains éléments de ce Pacte vert, et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières avait été

critiqué par plus de 20 Membres au cours de réunions du Comité de l'accès aux marchés et du Conseil du commerce des marchandises.

2.103. Une autre mesure débattue devant les organes de l'OMC compétents était le projet de Règlement européen relatif aux batteries et aux déchets de batteries. Ce document fixait des prescriptions sur l'empreinte carbone maximale tout au long du cycle de vie des batteries, des objectifs de valorisation des matières et des niveaux minimaux de contenu recyclé pour certains matériaux tels que le cobalt, le lithium et le nickel. Les prescriptions concernant les niveaux minimaux de contenu recyclé des batteries visaient en apparence à réduire l'utilisation de métaux de première fusion dans l'Union européenne. Le fait que l'Union européenne n'avait pas sur son territoire les capacités suffisantes de production de métaux non ferreux de première fusion pour répondre à la demande interne n'était pas un secret. En introduisant une disposition qui discriminait les matériaux de première fusion importés par rapport aux matériaux localement remanufacturés, le projet de Règlement entendait substituer les matériaux recyclés localement aux métaux de première fusion importés. D'autres prescriptions figurant dans ce projet de Règlement ne reposaient ni sur des éléments scientifiques ni sur des normes ou des orientations internationales précisant le contenu recyclé des batteries, les objectifs de valorisation des matières, les niveaux et les méthodes de calcul de l'empreinte carbone d'un produit au cours de son cycle de vie.

2.104. Le troisième problème posé par le Pacte vert débattu devant les organes compétents de l'OMC était la Stratégie relative aux produits chimiques pour la durabilité. Cette stratégie pourrait avoir un effet de distorsion des échanges dans un vaste ensemble de secteurs économiques. Elle impliquait l'imposition de nouveaux obstacles techniques au commerce dans le cadre du Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) et du Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Règlement CLP), ainsi que de nouvelles interdictions et restrictions concernant les métaux non ferreux primaires, que la Commission, qui s'appuyait sur le principe de précaution, considérait de manière non scientifique comme des matériaux dangereux.

2.105. Dans ce contexte, la Fédération de Russie estimait que davantage d'efforts devraient être déployés en faveur de la transparence des mesures environnementales liées au commerce. Le document relatif au Pacte vert comprenait une centaine de pages qui énuméraient tout bonnement les mesures commerciales adoptées par l'UE sous couvert du Pacte vert. Les liens entre certaines de ces mesures et les politiques environnementales étaient difficiles à établir. En conséquence, la délégation russe apprécierait de recevoir des informations plus détaillées de la part de l'Union européenne. Le principe central de l'OMC, la libéralisation des échanges, ne devrait pas être sacrifié et remplacé par des restrictions et des interdictions. Il convenait d'éviter de nouvelles restrictions des échanges. Dans le même temps, le dialogue sur l'élimination des obstacles au commerce devait être activement encouragé, en particulier si cette élimination contribuait à la réalisation des objectifs de développement et des objectifs environnementaux. La Fédération de Russie a souligné que les politiques environnementales ne devraient pas aboutir à l'imposition de restrictions non nécessaires au commerce international.

2.106. Le représentant du Japon a remarqué que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières suscitait un intérêt croissant parmi les Membres de l'OMC, car il aurait des effets importants sur les échanges. Avant toute chose, la mesure d'ajustement carbone aux frontières devait être conçue de manière à être compatible avec les règles de l'OMC. Le Japon avait distribué aux Membres un document⁸ dans lequel il mettait en avant les questions autres que la conformité aux règles de l'OMC qui pourraient se poser. La délégation japonaise observait qu'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait être élaboré de manière à ce que la situation de chaque pays et les efforts déployés pour réduire les émissions de carbone soient pris en compte. Il devrait aussi atteindre son objectif de prévention des fuites de carbone en ayant le moins d'effet possible sur le commerce. Il était important d'envisager des méthodes de mesure/d'évaluation des émissions de carbone par unité de produit qui soient fiables sur le plan international. Il était aussi important d'envisager la vérification effective des coûts du carbone, y compris les coûts supportés par le produit au prorata des émissions de carbone. Des discussions internationales pertinentes devraient avoir lieu à ce sujet à mesure que le processus avancerait.

⁸ Voir le document [WT/CTE/GEN/26](#), initialement distribuée dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, sous la cote INF/TE/SSD/W/13, le 26 mai 2021.

2.107. Le représentant de la Chine a salué les efforts de transparence de l'Union européenne au sujet des évolutions récentes concernant le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. L'Union européenne avait en différentes occasions indiqué quelles industries étaient les plus susceptibles d'être visées par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et fait part de son intention d'éliminer progressivement les allocations gratuites de quotas d'émission. La Chine relevait que les Membres avaient fait part de leurs préoccupations quant à la conformité du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières avec les règles de l'OMC et à ses possibles effets en termes de protectionnisme. Elle avait fait part de ces préoccupations au cours de la réunion du Comité du commerce et de l'environnement en mars et de la réunion dans le cadre du TESSD en mai. La Chine a demandé instamment aux Membres de faire preuve de prudence lors de la mise en œuvre du processus législatif, de maintenir une transparence totale et d'entrer en contact, communiquer et mener des consultations avec les parties prenantes à l'avance afin d'assurer la cohérence avec les règles de l'OMC.

2.108. Le représentant de l'Argentine a déclaré qu'un éventuel mécanisme d'ajustement carbone aux frontières soulevait des préoccupations parmi les Membres de l'OMC et qu'il existait de sérieux doutes quant à sa conformité avec les Accords de l'OMC, en particulier avec les dispositions du GATT de 1994. La lutte contre les changements climatiques était un défi mondial. Les actions menées à cette fin et les instruments employés devaient respecter les engagements internationaux et ne devaient ni restreindre les échanges plus que nécessaire ni constituer une restriction déguisée au commerce international. À cet égard, l'Argentine mettait en avant la validité du principe de responsabilités communes mais différenciées. L'Argentine suivrait attentivement l'évolution de cette initiative et espérait obtenir des informations détaillées sur la conception et la portée du mécanisme, les méthodes de calcul utilisées et les secteurs concernés.

2.109. La représentante de l'Ukraine a fait siennes les préoccupations des autres Membres de l'OMC au sujet de l'initiative d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. L'Ukraine comprenait l'importance d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui serait un outil pour aider à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux, mais elle observait que certaines difficultés possibles de mise en œuvre devaient encore être abordées. L'Ukraine espérait que l'Union européenne continuerait d'élaborer le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de manière transparente, avec la participation de tous les Membres de l'OMC et parties prenantes intéressés afin de garantir sa conformité avec les règles de l'OMC et les dispositions de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

2.110. Le représentant de l'Inde a remercié la délégation de l'Union européenne pour les renseignements à jour sur les aspects du Pacte vert pour l'Europe relatifs au commerce. L'Inde a indiqué qu'elle était gravement préoccupée par la compatibilité de mesures telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières avec les règles de base de l'OMC. Sa délégation demanderait donc à l'UE de transmettre des informations sur des éléments spécifiques du dispositif tel qu'il était envisagé dans le Pacte vert pour l'Europe. Une analyse juridique approfondie serait nécessaire pour déterminer si un tel mécanisme était conforme aux règles pertinentes de l'OMC. La délégation indienne a déclaré que tout mécanisme de ce type devrait prendre en considération le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière des différentes situations nationales, ainsi que le prévoyait l'Accord de Paris.

2.111. Le représentant de l'Australie a remercié l'Union européenne pour les renseignements à jour et pour son engagement constant en faveur de la transparence. L'Australie a exprimé son ferme engagement à lutter contre les changements climatiques et sa conviction que le commerce international pouvait contribuer à cet objectif. Les politiques qui facilitaient l'accroissement du commerce des biens et des services environnementaux, et les investissements connexes, pourraient apporter une forte contribution au soutien de la politique internationale dans le domaine climatique, ainsi que dans les domaines du commerce et du développement. L'Australie se félicitait de l'approche consultative que l'Union européenne avait adoptée jusqu'à présent eu égard au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Elle l'encourageait à communiquer dans toute la mesure du possible, à l'OMC et dans d'autres organismes internationaux compétents, des informations détaillées sur ses délibérations politiques et la forme probable que pourrait prendre un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, conformément au principe central de transparence aux travaux de l'OMC. L'Australie a également pris note de l'engagement de l'Union européenne à assurer la cohérence de sa mesure éventuelle avec ses obligations dans le cadre de l'OMC, soulignant que des renseignements additionnels sur ce point seraient utiles pour de nombreux Membres, elle-même comprise.

2.112. La représentante de la Corée a souligné qu'il était important d'élaborer le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières conformément aux règles et principes de l'OMC et aux autres obligations commerciales internationales de l'Union européenne. La Corée a réaffirmé sa position selon laquelle des discussions suffisantes au sujet de la raison d'être et des détails du mécanisme devaient avoir lieu dans des instances multilatérales, y compris l'OMC et l'OCDE. Elle a souligné qu'un tel dispositif devrait être élaboré en prévoyant une période transitoire suffisante pour les partenaires commerciaux. La Corée a relevé qu'il convenait d'élaborer les politiques climatiques de manière réfléchie afin d'éviter un chevauchement des réglementations.

2.113. La représentante de l'Union européenne a répondu aux questions soulevées par les délégations. L'Union européenne estimait qu'en matière de lutte contre les changements climatiques, le coût de l'action était bien moindre que celui de l'inaction. Cette action exigerait des investissements massifs, qui seraient plus tard compensés par des économies. De nombreuses solutions propres avaient vu leurs coûts diminuer de manière vertigineuse; de plus, elles nécessitaient une main-d'œuvre abondante et créaient des emplois. Parvenir à la neutralité sur le plan climatique transformerait profondément les économies. Il était légitime que les pays, en particulier les pays en développement, continuent d'œuvrer en faveur de la prospérité et de la création d'emploi. Croissance, commerce et action pour le climat n'étaient pas contradictoires, ainsi que le montrait l'expérience de l'Europe en matière de découplage. Entre 1990 et 2019, les émissions avaient diminué de 23% tandis que les économies de l'UE connaissaient une croissance de 60%. Le Pacte vert pour l'Europe était la stratégie de croissance de l'Union européenne.

2.114. L'Union européenne était des plus résolues à réaliser ses ambitions climatiques, et elle traduisait ses objectifs dans sa législation. Le défi climatique était mondial, et l'Union européenne avait besoin que ses partenaires internationaux partagent le même niveau d'ambition. Tant que l'action climatique n'était pas menée de manière égale au niveau mondial, il existait un risque de "fuite de carbone". Les entreprises transféreraient la production vers des lieux où les prescriptions relatives au carbone étaient moins strictes, ce qui aboutirait à une hausse des émissions mondiales et compromettrait les ambitions climatiques mondiales définies dans l'Accord de Paris. L'introduction d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières était une réponse à cette fuite de carbone et visait à réaliser les objectifs climatiques. En élaborant cette législation, l'Union européenne s'assurait qu'elle était compatible avec l'OMC, y compris la législation sur les batteries durables ou la stratégie sur les produits chimiques mentionnées par la Russie. L'Union européenne cherchait aussi à garantir un traitement égal entre les producteurs locaux et les producteurs de biens importés.

2.115. Sur les questions concernant la transparence du processus législatif européen, l'Union européenne a déclaré qu'elle était une fervente partisane de la transparence. Les propositions étaient étayées par des évaluations complètes des effets environnementaux, sociaux et économiques, et les parties prenantes étaient consultées. Cela avait aussi été fait au début de 2020 pour le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières; l'Union européenne avait alors reçu environ 40 contributions provenant de différents partenaires commerciaux. L'Union européenne continuerait de mener des consultations avec les pays dans le cadre du processus législatif après la publication de la mesure en juillet. L'Union européenne soulignait que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières était un instrument de politique climatique, qui contribuait à la réalisation des engagements contractés dans le cadre de l'Accord de Paris. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières n'était pas incompatible avec le principe de responsabilités communes et différenciées. Son objectif n'était pas de contraindre les autres pays à modifier leurs CDN, mais plutôt de préserver l'efficacité des mesures de l'Union européenne. La mesure d'ajustement carbone aux frontières serait publiée dans le paquet "Ajustement à l'objectif 55", qui devait être présenté le 14 juillet 2021.

3 DISPOSITIONS PERTINENTES DE L'ACCORD SUR LES ADPIC, PARAGRAPHE 32 II) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA – POINT 8 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

3.1. La représentante du Secrétariat de l'OMC a présenté un exposé sur l'atelier 2021 de l'OMC sur la mise en œuvre de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC: incitation au transfert de technologie vers les PMA dans le domaine de l'environnement.⁹ L'Accord sur les ADPIC comprenait de nombreuses dispositions relatives au transfert de technologie. L'article 66.2 créait pour les pays développés Membres de l'OMC l'obligation spécifique d'offrir des incitations aux entreprises et

⁹ Voir le document [RD/CTE/193](#).

institutions afin d'encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés Membres et de leur permettre de se doter d'une base technologique solide et viable.

3.2. En 2001, six ans après l'entrée en vigueur de l'Accord sur les ADPIC, les Membres de l'OMC avaient accepté, à la demande du Groupe des PMA, de créer un mécanisme de présentation de rapports et d'examen annuel visant à assurer la surveillance et la pleine mise en œuvre des obligations énoncées à l'article 66:2. En 2003, le Conseil des ADPIC avait adopté une décision sur la mise en œuvre de l'article 66.2. La décision comprenait des informations détaillées sur les éléments que les pays développés Membres devaient faire figurer dans leurs rapports annuels sur les mesures prises pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article 66.2. Depuis, 291 rapports, émanant de huit pays en développement Membres, avaient été soumis.

3.3. Ces rapports avaient réuni une quantité importante d'informations issues de divers organismes publics sur le transfert de technologie dans divers cadres technologiques. Dans le même temps, le Conseil des ADPIC avait mené 18 examens annuels de ces rapports. Et, depuis 2018, à la demande du Groupe des PMA, le Secrétariat avait organisé une série d'ateliers annuels, ce qui avait permis un dialogue informel et pratique entre les délégués des pays en développement Membres et des PMA Membres.

3.4. Le Secrétariat a mis en lumière trois améliorations apportées au cours de l'atelier de février 2021 qui étaient directement liées au transfert de technologie dans le secteur des technologies environnementales. Pour la première fois, l'atelier avait inclus une session consacrée au transfert de technologie dans le secteur des technologies environnementales. Au cours de cette session, des experts d'Australie, du Canada, de Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis avaient fait part de l'expérience de leur pays dans le domaine du transfert de technologie.

3.5. Deuxièmement, une enquête concernant les besoins et les priorités des PMA en matière de transfert de technologie avait été menée. Le Secrétariat avait reçu des réponses de 14 PMA Membres qui classaient les technologies environnementales parmi les trois principaux secteurs technologiques prioritaires. Dans leurs réponses, les PMA avaient cité un vaste ensemble de technologies et de besoins prioritaires, parmi lesquels les énergies renouvelables, la gestion des déchets solides (par exemple les plastiques), la gestion de l'eau et l'assainissement et les infrastructures et services énergétiques.

3.6. Troisièmement, le Secrétariat avait établi une liste récapitulative de 158 programmes d'incitation au transfert de technologie dans le secteur des technologies environnementales dont avaient fait part 9 pays développés Membres pour 2018-2020. Ces 158 programmes avaient été mentionnés dans 25 rapports soumis par des pays développés Membres au cours des 3 dernières années. Sur les neuf Membres ayant soumis des rapports, l'Union européenne avait mené 65 programmes, ce qui représentait environ 40% de l'ensemble des programmes dans le domaine de l'environnement. Cela incluait les programmes nationaux menés par des États membres individuels de l'UE. Les États-Unis avaient mené 31 programmes, soit environ 20% de l'ensemble, suivis par la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni. Sur 44 PMA Membres de l'OMC, 40 avaient pu bénéficier de ces programmes. La Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie étaient les 3 principaux PMA bénéficiaires, bénéficiant chacun de plus de 30 programmes, tandis que le Bangladesh, le Cambodge, le Mozambique, le Myanmar, le Népal, le Rwanda et le Sénégal avaient chacun bénéficié de plus de 20 programmes.

3.7. Aux fins de cette liste récapitulative, le Secrétariat avait réparti ces programmes en six catégories: énergie, eau, changements climatiques, protection de la biodiversité, gestion des déchets et prévention des catastrophes. Tous les programmes concernant deux ou plus de ces catégories avaient été généralement classés comme concernant l'environnement. Le secteur de l'énergie était en tête avec 76 programmes, et l'eau et les changements climatiques étaient respectivement 2^{ème} et 3^{ème} en termes de nombres de programmes. En ce qui concernait l'énergie, l'accent était mis sur l'énergie renouvelable et, en ce qui concernait l'eau, sur l'assainissement de l'eau et la gestion des eaux souterraines. Plusieurs programmes se concentraient sur les changements climatiques, la résilience et les technologies d'adaptation.

3.8. Près de 40 Membres avaient mené des programmes concernant le secteur de l'énergie; l'Union européenne, la Norvège et les États-Unis étaient les trois principaux auteurs de programmes. L'Union européenne était le principal auteur dans les domaines de la gestion des eaux et des technologies

de protection de la biodiversité, tandis que le Canada et le Royaume-Uni se concentraient sur les changements climatiques. Il apparaissait que le Japon était le principal auteur de programmes consacrés à la prévention des catastrophes. Pendant la période à l'examen, six programmes concernaient la gestion et le traitement des déchets; on comptait par exemple un programme de l'UE sur les installations de traitement des déchets hospitaliers dans les hôpitaux éthiopiens. La pandémie de COVID-19 avait abouti à un volume sans précédent de déchets médicaux, qui devait être traité. En ce qui concernait les changements climatiques, l'Australie avait créé un fonds vert pour le climat chargé d'accorder des financements et des prêts pour les technologies liées aux changements climatiques dans les PMA. Parmi les programmes figurant dans les rapports, on pouvait aussi citer l'initiative Swiss Bluetec Bridge, qui visait à garantir la viabilité et la gestion durable du traitement et de l'assainissement de l'eau dans les pays à faible revenu, ainsi qu'un programme des États-Unis visant à développer les énergies renouvelables qui aidait les partenaires (y compris les PMA) en ce qui concernait la planification, la passation de marchés, l'intégration et la prise de mesures incitatives dans ce domaine.

3.9. La Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie étaient les trois premiers PMA bénéficiaires, tandis que la Guinée-Bissau, São Tomé et Príncipe, la Somalie et le Timor-Leste n'avaient pas bénéficié de programmes de transfert de technologie environnementale pendant la période à l'examen. L'ensemble des 40 PMA bénéficiaires avaient bénéficié de programmes relatifs à l'énergie, l'Ouganda en tête. La majorité des PMA avaient bénéficié de programmes concernant la gestion de l'eau et les changements climatiques. Les programmes concernant la gestion de l'eau étaient davantage prépondérants au Niger et en Zambie, tandis que le Bangladesh et le Mozambique étaient les principaux bénéficiaires des programmes concernant les changements climatiques.

3.10. En ce qui concernait les prochaines étapes, le Secrétariat de l'OMC continuerait de travailler avec les PMA Membres en vue de davantage améliorer les enquêtes sur les besoins et les priorités des PMA dans divers secteurs technologiques, y compris la technologie environnementale. Les informations fournies par les PMA joueraient un rôle important pour orienter les travaux du Secrétariat, lui permettant ainsi de répondre aux besoins et priorités évolutifs des PMA Membres. Les résultats des enquêtes seraient utilisés par le Secrétariat lorsque celui-ci préparerait l'atelier de 2022.

3.11. Le représentant du Tchad, s'exprimant au nom du Groupe des PMA, a relevé que, si des progrès avaient été faits, ils avaient été modestes, et beaucoup restait à faire. Dans le cadre de leurs travaux à l'OMC, les PMA considéraient toujours la mise en œuvre de l'article 66.2 comme une priorité. Les PMA relevaient que la plupart des notifications soumises dans le cadre de cette obligation n'étaient pas suffisamment précises sur la question de savoir si les pays bénéficiaient de ces programmes; ou encore, aucune information précise n'était fournie sur les mesures incitatives en lien avec ces programmes. Les PMA se félicitaient de l'attention accordée aux technologies vertes, qui s'appuyaient sur l'adaptation aux changements climatiques pour garantir un développement durable. Le système commercial, qui était déjà soumis à d'importantes tensions avant la pandémie, avait vu son fonctionnement quotidien bouleversé. Heureusement, les technologies virtuelles avaient permis aux négociations de se poursuivre. La crise de la COVID-19 avait mis en lumière l'importance de l'utilisation des technologies, notamment par et pour les PMA. Les PMA étaient particulièrement vulnérables aux chocs économiques et environnementaux. Les ressources humaines et les infrastructures étaient limitées, et la pandémie n'avait fait qu'aggraver cette situation fragile. Ainsi, le transfert de technologie était une force motrice importante qui soutenait les efforts de développement des PMA. Les transferts de technologie étaient aussi importants dans les domaines de la santé et du commerce et de l'environnement. Les PMA attendaient des mesures incitatives précises prises par les pays développés pour encourager les entreprises, les institutions et les autres organismes à intensifier le transfert de technologie vers les PMA dans le cadre de leurs obligations au titre de l'article 66.2. Le Groupe des PMA prenait note des efforts déployés pour effectivement appliquer l'article 66.2 et exhortait les Membres à garantir la pleine mise en œuvre de cet article.

3.12. La représentante du Canada a remercié le Secrétariat pour sa présentation et pour avoir organisé l'atelier de février 2021 sur la mise en œuvre de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC. Pendant l'atelier de cette année, le Canada avait présenté des mises à jour clés de son rapport annuel d'octobre 2020¹⁰ et participé à une table ronde sur le transfert de technologie dans le domaine de l'environnement. De nombreux projets et initiatives figuraient dans le rapport du Canada dans la catégorie du transfert de technologie et de l'environnement, tels que les contributions au

¹⁰ Voir le document [IP/C/R/TTI/CAN/1](#).

Fonds pour les technologies propres de la Banque mondiale et au Fonds de partenariat pour le carbone forestier, qui soutenaient tous deux le transfert de technologie et d'expertise technique dans ces domaines. Le Canada était disposé à tenir des discussions bilatérales sur tous les projets et initiatives figurant dans son rapport de 2020 et attendait avec intérêt de continuer à dialoguer avec les Membres au sujet de cet engagement important au titre de l'Accord sur les ADPIC.

3.13. La représentante de la Suisse a relevé que les technologies respectueuses de l'environnement et les innovations vertes étaient des éléments essentiels pour relever les défis mondiaux tels que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement et assurer la sécurité alimentaire. La Suisse avait donc aussi participé activement à l'atelier de mars 2021 sur les ADPIC et le transfert de technologie verte. Sa délégation remerciait le Secrétariat de l'OMC d'avoir organisé cet excellent atelier. Pendant l'atelier, la Suisse avait présenté les efforts qu'elle avait entrepris dans le domaine du transfert de technologies respectueuses de l'environnement vers les PMA, en particulier dans le cadre de ses projets de coopération économique et de coopération pour le développement. L'intervenante a mentionné WIPO GREEN, une importante initiative de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui mettait en relation divers partenaires dans le domaine des technologies respectueuses de l'environnement, y compris les offices de propriété intellectuelle, les fournisseurs et les demandeurs de technologies. La Suisse demeurait déterminée à participer activement à ces discussions afin de davantage promouvoir le développement et le transfert connaissances et de technologies vertes.

4 ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA

4.1 Renseignements actualisés sur les séminaires et webinaires

4.1.1 Rapport de la Barbade sur une activité intitulée "La COVID-19 et la reprise économique verte: quel rôle pour le tourisme durable?"

4.1. La représentante de la Barbade a fait rapport sur une activité intitulée "La COVID-19 et la reprise économique verte: quel rôle pour le tourisme durable?", organisée par la Barbade et les Maldives en collaboration avec le Secrétariat de l'OMC le 22 juin 2021. Cette activité avait pour objectif d'échanger des connaissances sur la "reconstruction en mieux" dans le secteur touristique.

4.2. À cette occasion, dans son discours d'orientation, l'Ambassadeur Chad Blackman avait souligné qu'en plus d'être mis à l'épreuve par leur grande vulnérabilité économique et environnementale, les PEID étaient non seulement tributaires du commerce, mais aussi particulièrement exposés aux changements climatiques. Dans la mesure où les PEID dépendaient largement du tourisme, qui était leur principale source de devises et d'emplois, la pandémie de COVID-19 avait eu des incidences immédiates sur beaucoup d'entre eux. M. Chad Blackman a souligné que les PEID devaient se concentrer la relance verte et que le défi pour le tourisme consistait à le rendre plus durable au niveau sectoriel. Il fallait adopter des approches coordonnées aux niveaux multilatéral et national pour parvenir à un tourisme durable.

4.3. Lors de cet événement, l'Ambassadeur Asim Ahmed des Maldives avait rappelé l'importance du tourisme pour parvenir à la relance verte. Le déclin du tourisme avait eu de graves conséquences sur l'économie des PEID, entraînant une baisse de 3,6% du PIB des PEID, soit une baisse plus importante que celle du PIB mondial. Le tourisme dans les Maldives représentait 70% de son PIB et 20% de ses emplois. Les meilleures pratiques du pays en termes de tourisme durable étaient axées sur l'énergie durable, l'environnement, la conservation et la diversification. Les Maldives investissaient dans l'énergie solaire renouvelable dans le secteur du tourisme et dans le dessalage de l'eau salée pour fournir des sources durables d'eau et d'énergie. Elles mettaient également en place des politiques environnementales novatrices alignées sur l'ODD 7.

4.4. Le Groupe d'experts avait échangé des vues sur la manière d'améliorer la durabilité environnementale, sociale et économique du secteur du tourisme grâce au commerce et à l'investissement responsables. Premièrement, Mme Urosevic, de l'Organisation mondiale du tourisme, avait souligné que les restrictions en termes de déplacement dues à la pandémie pesaient lourdement sur la reprise du tourisme international. Il importait de prendre en compte le secteur du tourisme dans les plans de relance économique afin d'encourager les investissements verts et l'émergence de nouveaux modèles économiques axés sur la réduction de l'empreinte carbone du

tourisme et l'augmentation de l'efficacité des ressources. L'Organisation mondiale du tourisme travaillait avec des partenaires et des parties prenantes des pays en développement, y compris les PEID, dans le cadre de cette transition. À cette fin, l'Organisation mettait au point un outil de mesure du tourisme durable.

4.5. Mme Cristina Arbelaez Restrepo, du Vice-Ministère colombien du tourisme, avait expliqué la feuille de route de son pays pour le développement du tourisme durable d'ici à 2030. Les domaines prioritaires étaient notamment: l'amélioration de la gestion durable du tourisme, le renforcement de la gouvernance, la promotion des investissements et de l'innovation, le soutien des efforts déployés par les entreprises touristiques pour gérer le capital naturel de manière responsable et durable, la promotion d'une culture de la responsabilité chez les voyageurs, et le positionnement de la Colombie comme destination touristique durable.

4.6. Ensuite, Mme Sue Snyman, de l'African Leadership University, avait rappelé les effets dévastateurs de la pandémie sur le secteur du tourisme africain, qui avait enregistré une baisse de 83% des arrivées internationales sur le continent. De plus, les ressources naturelles et la flore et la faune sauvages étaient traditionnellement considérées par les économies nationales comme des moyens de production, plutôt que des avoirs. Cette approche s'était traduite par un investissement limité de ressources gouvernementales dans l'économie de la faune sauvage. Pour inverser cette tendance, il était important de revoir les stratégies et de réformer les politiques et pratiques à l'ère de l'après-COVID-19, d'améliorer le soutien public aux investissements dans la faune sauvage et le tourisme, de renforcer les capacités et de fournir des institutions de soutien, ainsi que de mettre en place des dispositions institutionnelles en matière de partage des avantages.

4.7. M. Anders Aeroe, du Centre du commerce international, avait noté que le Centre travaillait dans un certain nombre de domaines pour soutenir la transition durable du secteur du tourisme. Il s'agissait notamment de mettre en place des opérations respectueuses de l'environnement et axées sur l'écotourisme en vue de réduire l'empreinte carbone du secteur et d'encourager les investissements verts, de créer un environnement propice pour tous les acteurs de la chaîne de valeur, y compris les MPME, les communautés locales, les femmes et les jeunes, d'appuyer le développement des compétences et de renforcer la sécurité.

4.8. Enfin, l'OCDE, le Bureau des petits États du Commonwealth à Genève, la Banque mondiale et des chercheurs de l'Université de Maurice avaient souligné les effets de la crise sur l'intégralité de l'écosystème touristique. Il faudrait adopter une approche conjointe pour rouvrir et reconstruire les destinations touristiques. Certains travailleurs et entreprises du secteur touristique bénéficiaient de plans de relance macroéconomiques, et plusieurs pays avaient mis en place des mesures spécifiques au tourisme, mais il restait encore beaucoup à faire, en particulier pour aider les petites entreprises touristiques et leurs employés. Les mesures mises en place aujourd'hui façonneraient le tourisme de demain. Les gouvernements devaient donc déjà examiner les conséquences de la crise à long terme, tout en gardant une longueur d'avance dans le domaine numérique, en soutenant la transition vers une économie sobre en carbone et en encourageant la transformation structurelle nécessaire pour construire une économie plus solide, durable et résiliente. La crise actuelle était l'occasion de repenser le tourisme de demain.

5 ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX (AEM) – POINTS 1 ET 5 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

5.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

5.1.1 Présentation d'informations actualisées par le Royaume-Uni sur la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP26), y compris concernant le Dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base (FACT)

5.1. La représentante du Royaume-Uni a présenté de nouvelles informations actualisées sur la COP26 et le Dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base, dans le cadre des travaux de la présidence britannique de la COP26. Sa délégation a noté que la COP26 se tiendrait en novembre 2021 à Glasgow. Dans le cadre de sa présidence, le Royaume-Uni s'engageait à accélérer la transition de l'économie mondiale dans les domaines de l'énergie, des transports, de la nature et de la finance, et à agir en faveur de l'adaptation, du renforcement de la résilience et de la lutte contre la perte de biodiversité et de son inversement. L'un des objectifs du Royaume-Uni dans

le cadre de la COP26 consistait à façonner la gouvernance économique pour réduire l'utilisation et le commerce de produits à faible rendement énergétique.

5.2. Toujours dans ce cadre, le Royaume-Uni avait lancé un Appel à l'action en faveur de l'efficacité énergétique des produits, qui visait à doubler le rendement de quatre produits clés d'ici à 2030. Les efforts déployés par l'OMC pour veiller à ce que ces normes soient justes et acceptées par les autres pays pourraient contribuer à définir les normes de produits et à garantir la reconnaissance des normes relatives aux mesures environnementales. Pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, la transition mondiale vers une énergie propre devait progresser quatre à six fois plus vite que sa progression actuelle. Le Royaume-Uni avait donc créé le Conseil de la transition énergétique pour rassembler les dirigeants politiques, financiers et techniques du secteur énergétique mondial afin qu'ils œuvrent ensemble à accélérer la transition du charbon vers une énergie propre dans le cadre d'une relance économique verte, et à faire de l'énergie propre l'option la plus attrayante pour la production de nouvelles énergies dans tous les pays. La politique commerciale pourrait jouer un rôle important dans l'appui à la transition mondiale vers des technologies propres et renouvelables. Ainsi, le Royaume-Uni appuyait les mesures de l'OMC visant à supprimer les obstacles au commerce des biens et services soutenant la transition énergétique.

5.3. Parallèlement, les émissions mondiales provenant du transport routier augmentaient plus vite que celles de tous les autres secteurs. La COP26 offrait une occasion unique d'accélérer le rythme de la transition vers des voitures et camionnettes à faibles émissions, dans le cadre de mesures globales à long terme visant à faire en sorte que 100% des ventes mondiales de voitures et de camionnettes soient sans émissions. Le Royaume-Uni était déterminé à travailler avec ses partenaires pour garantir que toutes les nouvelles voitures et camionnettes soient sans émissions d'ici à 2040 ou avant. Le pays allait plus loin et plus vite que jamais pour décarboniser les transports, en tirant parti des technologies propres et vertes pour mettre fin à sa contribution aux changements climatiques d'ici à 2050. Le Royaume-Uni souhaitait connaître le point de vue des pays sur la manière dont la politique commerciale et l'OMC pouvaient permettre une plus grande coopération internationale dans ce domaine.

5.4. Enfin, à la douzième réunion du Groupe ministériel sur l'énergie propre, le Royaume-Uni, en partenariat avec le Canada, l'Allemagne et l'Inde, avait lancé l'initiative de décarbonisation en profondeur du secteur industriel, qui visait à faciliter l'harmonisation des déclarations des émissions de gaz à effet de serre, des normes concernant les produits écologiques et des pratiques des marchés publics et privés pour les matériaux tels que l'acier et le ciment. L'importance de la décarbonisation du secteur industriel avait été rappelée lors de la réunion du G-7, avec le lancement du programme de décarbonisation du secteur industriel, qui avait pour objectif l'harmonisation des politiques relatives à la transition du secteur, y compris les normes et les marchés. Le commerce devait favoriser une transition industrielle rapide grâce à des politiques adaptées visant à réduire les émissions dans tous les secteurs et toutes les régions.

5.5. S'agissant du Dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base, la délégation du Royaume-Uni a noté que plus de 25 pays étaient concernés, et que l'objectif de ce dialogue était de convenir d'une feuille de route concernant les actions protégeant les forêts et d'autres écosystèmes vitaux tout en favorisant le développement et le commerce. La majorité des participants venaient des ministères de l'environnement ou de l'agriculture des pays participants. Cependant, le commerce jouait un rôle essentiel dans la transition vers des chaînes d'approvisionnement durables et l'une des priorités du Dialogue consisterait à convenir d'une action concertée dans le domaine du commerce et du développement des marchés. Le Royaume-Uni encourageait les Membres à collaborer avec leurs départements ou ministères compétents pour faire en sorte que le Dialogue permette de redéfinir le système commercial mondial en faveur d'une production durable. En avril 2021, lors d'une table ronde ministérielle, 24 pays avaient approuvé une déclaration conjointe sur les principes de collaboration, ainsi que 4 thèmes clés, pour lesquels des groupes de travail spécialisés avaient désormais été créés, à savoir: i) le soutien aux petits exploitants; ii) la transparence et la traçabilité; iii) la recherche, le développement et l'innovation; et iv) le commerce et les marchés (le groupe de travail spécialisé dans ce domaine examinait les politiques relatives aux consommateurs et aux producteurs gouvernant le commerce et le développement des marchés pour les produits forestiers et agricoles).

5.6. Le premier cycle de groupes de travail s'était tenu en juin 2021 et avait été coprésidé par le Brésil, la Colombie, le Ghana et la Malaisie aux côtés du Royaume-Uni et de l'Indonésie. Deux ou trois grands domaines d'action à prendre en compte lors de prochaines séries du Dialogue avaient

été identifiés dans chaque groupe de travail. Les discussions avaient porté sur une série de questions et des domaines d'intérêt potentiel, comme la manière de tirer des enseignements de systèmes tels que l'application des réglementations forestières de l'Union européenne et les accords de gouvernance et de partenariat volontaire sur le bois, la manière de mettre en place des mécanismes de politique nationale et commerciale pour reconnaître la gouvernance de l'utilisation durable des terres, et l'importance de la mise en place de systèmes de traçabilité efficaces pour faciliter l'accès aux marchés. Le Royaume-Uni a souligné que les mesures de lutte contre les changements climatiques affecteraient le commerce. De même, la politique commerciale et les règles de l'OMC joueraient un rôle dans la définition des mesures de lutte contre les changements climatiques. Le Royaume-Uni a remercié tous les participants lors du premier cycle de groupes de travail et attendait avec intérêt le prochain cycle, qui permettrait d'identifier des mesures concrètes à prendre ensemble dans le cadre du Dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base de la COP26 et au-delà.

5.7. Enfin, le Royaume-Uni a donné aux délégations des renseignements actualisés au sujet du commerce et de l'environnement issus de la réunion du G-7 tenue cette année. Des progrès solides avaient été réalisés lors du nouveau volet consacré au commerce, une initiative lancée par le Royaume-Uni. Le G-7 était solidaire dans son engagement à l'égard du commerce libre et équitable comme fondement du système commercial multilatéral fondé sur des règles, ainsi que de la modernisation des règles du commerce international. Les Ministres du commerce considéraient que l'année 2021 était une année cruciale pour accélérer les activités internationales de lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale ont été présentées comme une occasion fondamentale d'étudier le rôle du commerce dans l'appui aux objectifs environnementaux et climatiques et de donner de l'élan dans ce domaine.

5.8. Alors que le monde évoluait vers un objectif de zéro émission, le G-7 avait reconnu le risque de "fuite de carbone" qui pesait sur les objectifs de décarbonisation, et les conséquences potentielles pour les pays qui avaient adopté des mesures rigoureuses de réduction des émissions de carbone. Les membres du G-7 avaient également reconnu que les pays devraient travailler en collaboration pour faire face à ce risque. Le Royaume-Uni favoriserait les progrès dans ce domaine et encouragerait les pays à examiner une gamme complète d'options politiques visant à réduire la fuite de carbone, comme la promotion de la tarification du carbone et de mesures relatives à la demande. Il encouragerait également les pays à envisager des solutions politiques conformes au droit commercial international, y compris aux règles de l'OMC, et tenant compte des besoins des PMA. Les Ministres du commerce du G-7 s'étaient également engagés à jouer un rôle dans la transition mondiale vers des marchés de matières premières et des chaînes d'approvisionnement durables, en collaborant avec les Membres de l'OMC pour mettre en place des approches de politique commerciale qui contribuent à cet objectif. De plus, il avait été convenu de travailler en étroite collaboration avec les ministères de l'environnement et autres ministères compétents pour échanger sur les meilleures pratiques et envisager des mesures nationales qui soutiennent les chaînes d'approvisionnement durables et contribuent à lutter contre la déforestation, par exemple grâce au Dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base. Le G-7 avait exprimé son soutien aux efforts déployés par la Directrice générale de l'OMC pour conclure les négociations sur les subventions à la pêche. Le Royaume-Uni était prêt à donner plus de renseignements sur ses campagnes et se réjouissait à l'idée de poursuivre les discussions sur le commerce, l'environnement et les changements climatiques à l'OMC.

5.1.2 Présentation d'informations actualisées par la Nouvelle-Zélande au sujet de l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS)

5.9. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a présenté des informations actualisées¹¹ sur l'initiative relative à l'ACCTS, qui était en cours de négociation par le Costa Rica, les Fidji, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse. Le cinquième cycle de négociations s'était tenu sous forme virtuelle pendant quatre semaines et s'était terminé le 10 juin 2021. Les pays participants avaient accompli des progrès considérables dans les quatre piliers des négociations. Le groupe de travail sur les questions juridiques et institutionnelles avait également tenu sa première série de discussions lors du cinquième cycle.

¹¹ Voir le document [RD/CTE/196](#).

5.10. Dans le groupe sur les biens environnementaux, les participants s'étaient basés sur les discussions approfondies et les ressources d'autres enceintes, notamment les listes des coprésidents de l'APEC et de l'Accord sur les biens environnementaux. La liste consensuelle des biens environnementaux avait été encore allongée, et les délégations continueraient à discuter de ces travaux et à s'appuyer dessus entre les sessions. La liste consensuelle était largement issue des chapitres 84 et 85 du SH, et des propositions renvoyant à d'autres chapitres du SH portant sur l'AMNA (accès aux marchés pour les produits non agricoles) y figuraient également.

5.11. Les participants au groupe de travail sur les services environnementaux visaient à élargir la définition des services environnementaux pour qu'elle ne vise pas uniquement la Classification centrale de produits (CPC) 94. Depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay, ce que l'on considérait généralement comme un service environnemental avait été très élargi et ne concernait plus uniquement les services figurant dans la CPC 94. Cette nouvelle définition tenait compte du fait que les services environnementaux pouvaient contribuer de manière significative aux efforts de lutte contre les changements climatiques. Les services augmentant les résultats et l'efficacité des infrastructures et biens environnementaux aidaient le monde à passer à des technologies et des méthodes de fonctionnement plus respectueuses de l'environnement.

5.12. Les participants à l'ACCTS réfléchissaient à la façon d'évaluer les services qui devaient être pris en compte dans ce pilier. Les groupes de travail sur les biens environnementaux, les services environnementaux et l'écoétiquetage avaient accompli des progrès importants dans les discussions portant sur un chapitre. Le groupe sur les subventions aux combustibles fossiles a examiné la portée et les questions de définitions en détail, pour trouver un équilibre entre l'ambition et la mise en œuvre efficace des disciplines visant à éliminer les subventions aux combustibles fossiles. Le groupe avait également commencé à examiner les diverses approches de la classification des disciplines. Les travaux entre les sessions se poursuivraient pendant la pause estivale, et le cycle de négociations suivant devait se tenir à la fin du mois d'août. La Nouvelle-Zélande donnerait des informations actualisées sur les progrès du sixième cycle lors des prochaines discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, qui se tiendraient en septembre 2021.

6 SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES

6.1 Présentation d'informations actualisées sur les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale

6.1. La représentante du Costa Rica, au nom des coordonnateurs des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, a fourni des renseignements actualisés sur sa seconde réunion formelle, qui s'est tenue du 26 au 28 mai 2021. Cette réunion était organisée en séances thématiques pendant la première journée et demie, et portait sur des questions telles que les biens et services environnementaux, l'Aide pour le commerce écologique, la réforme des subventions aux combustibles fossiles, les mesures en faveur du climat liées au commerce, y compris l'ajustement carbone aux frontières (ACF), et l'écologisation du commerce, en particulier l'économie circulaire et les priorités pour les pays en développement. Pendant la dernière partie de la réunion, une séance réservée aux Membres a été organisée, pendant laquelle les participants ont examiné les éléments livrables possibles pour la CM12 et les travaux des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale pendant la période qui ferait suite à la CM. Les coorganisateur se sont félicités de la participation inclusive des coauteurs et de l'ensemble des Membres, qui avaient fait part de leurs vues sur l'importance des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale comme incubateur d'idées, d'initiatives et de projets sur le commerce et la durabilité environnementale qui pourraient être développés et mûris afin d'être examinés. La participation active des parties prenantes, qui ont fourni des contributions scientifiques et fondées sur des données, a été soulignée et présentée comme la principale valeur ajoutée des discussions structurées.

6.2. Bien que l'importance d'examiner les conditions pour envisager des thèmes spécifiques, tels que les biens et services environnementaux, comme livrables possibles pour la CM12 suscitait un vif intérêt, la préparation d'un document sur les éléments pouvant servir de base pour formuler une déclaration ministérielle de caractère général était considérée comme un premier pas concret. Ce document serait communiqué aux coauteurs des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale avant la pause estivale. Les coorganisateur ont rappelé que les discussions structurées avaient pour objectif de compléter les discussions au sein du CCE. En intégrant les parties prenantes ayant une expertise dans les différents domaines et en servant de

cadre pour les thèmes de la durabilité et du commerce, les coorganisateur estimaient que les discussions permettraient une sensibilisation et une invitation à agir plus larges sur ces thèmes importants.

6.3. La représentante du Canada a indiqué que le Canada s'engageait à veiller à ce que sa propre transition vers une économie sobre en carbone se fasse de manière équitable et prévisible pour les entreprises. Le Canada étudiait la possibilité d'utiliser, entre autres outils, les ACF pour réduire la fuite de carbone tout en encourageant les autres pays à passer à la vitesse supérieure et à prendre des mesures efficaces pour réduire les émissions. Le pays continuerait de travailler avec des économies aux vues similaires pour examiner comment les ACF pourraient s'intégrer dans une stratégie plus large visant à atteindre les objectifs climatiques, tout en favorisant l'innovation verte, en encourageant l'ambition mondiale concernant la lutte contre les changements climatiques et en évitant la fuite de carbone. Le Canada avait organisé un atelier sur l'ACF à l'OMC le 4 mars 2021 et dirigé d'autres discussions sur les ACF lors de la réunion des discussions structurées de mai. Le grand nombre de participants à ces deux événements témoignait du vif intérêt que suscitait ce sujet. Les différents aspects des ACF méritaient de continuer à être examinés au niveau multilatéral et le Canada continuerait de faciliter ces discussions.

6.4. Le représentant de l'Australie était favorable à ce que la CM12 aboutisse à la formulation d'une déclaration ministérielle, y compris sur la libéralisation des biens et services environnementaux. L'Australie était un partisan de longue date de ce sujet et y participait activement, et avait présidé les négociations sur l'Accord sur les biens environnementaux. Il y avait d'excellentes raisons de libéraliser le commerce de biens et services environnementaux. Il était de plus en plus reconnu que l'amélioration du commerce des biens et services environnementaux contribuerait directement aux efforts de lutte contre les changements climatiques, comme le montrait la déclaration conjointe des Ministres du commerce de l'APEC.¹² L'Australie estimait que la réduction et l'élimination tarifaires étaient un élément important de la question des biens et services environnementaux, mais il y avait également tout à gagner à remédier aux mesures non tarifaires qui entravaient ce commerce.

6.5. Pour l'Australie, la CM12 constituait une étape majeure pour le commerce et la durabilité environnementale et un programme de travail pour la libéralisation des biens et services environnementaux était essentiel au programme de la CM12, comme indiqué dans sa communication établie conjointement avec la République de Corée et Singapour avant la première réunion des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.¹³ L'ampleur des difficultés environnementales auxquelles faisaient aujourd'hui face les décideurs ne faisait qu'augmenter et nécessitait de mobiliser plusieurs domaines politiques à la fois, dont le domaine de la politique commerciale. Il y avait un regain d'intérêt pour la réduction des droits de douane et la suppression des autres restrictions à la frontière afin de faciliter l'accès à des équipements et technologies moins chers ou plus avancés pour prévenir et atténuer les atteintes à l'environnement. Le programme relatif aux biens et services environnementaux était l'un des exemples les plus convaincants de question commerciale et environnementale pour laquelle la libéralisation des échanges pouvait donner des résultats environnementaux. Ces situations avantageuses pour tous, qui permettaient d'aligner la fonction de libéralisation des échanges de l'OMC avec les objectifs environnementaux nationaux, étaient essentielles pour rappeler la contribution que pouvait apporter l'OMC à l'environnement. Les discussions structurées avaient également permis de mettre en avant ce sujet au sein de l'OMC et aux administrations nationales de se concentrer sur le sujet. Les travaux d'autres instances, comme l'APEC, avaient pris de l'importance, et le sommet de la COP26 aidait également à focaliser les esprits. Dans les mois à venir, l'Australie attendait avec intérêt d'œuvrer pour obtenir des résultats ambitieux et crédibles en termes de commerce et de durabilité environnementale à la CM12, avec la libéralisation des biens et services environnementaux comme élément central.

6.6. Le représentant du Japon a remercié les coauteurs, le Costa Rica et le Canada, d'avoir fait avancer les discussions. Pour contribuer aux discussions structurées, le Japon avait présenté des propositions concernant le commerce de biens et services environnementaux, y compris les questions réglementaires de lutte contre les changements climatiques. Le Japon avait déjà communiqué un document présentant ses réflexions sur le dispositif d'ajustement carbone aux frontières. Pour veiller à ce que les discussions structurées aboutissent à des résultats importants à

¹² https://www.apec.org/Meeting-Papers/Sectoral-Ministerial-Meetings/Trade/2021_MRT.

¹³ Voir le document [INF/TE/SSD/W/9](#).

la CM12, le Japon espérait y participer davantage, en prenant en compte le rôle du CCE dans l'organisation de discussions multilatérales sur le commerce et l'environnement.

6.7. Le représentant de l'Équateur a noté que son pays avait présenté, avec le Brésil, El Salvador et le Paraguay, dans le cadre des discussions structurées, une proposition sur l'agriculture durable, qui était un sujet de la plus haute importance pour les pays en développement. L'Équateur était attaché à la protection de l'environnement naturel et soutenait donc la tenue de discussions générales et proactives sur les questions relatives au commerce et à l'environnement à l'OMC, comme l'agriculture. L'agriculture était un élément fondamental pour une transformation productive, qui devait tenir compte des piliers économique, social et environnemental du développement durable. À l'OMC, l'Équateur encourageait depuis des années un modèle de développement fondé sur le libre-échange de biens et services. Les décisions et choix commerciaux devaient être conçus pour protéger l'environnement. L'un de ces choix était l'élimination des subventions à l'agriculture ayant des effets de distorsion des échanges. L'intervenant a rappelé l'importance de veiller à ce que la notion de respect de l'environnement ne soit pas utilisée pour justifier des pratiques commerciales restrictives dans le domaine de l'agriculture, qui avaient des incidences sur les piliers social et économique du développement durable. L'Équateur espérait que cette proposition permettrait d'ouvrir la discussion au sujet de l'agriculture, qui était importante pour le commerce et la durabilité, et que ce sujet figurerait dans la déclaration de la CM12.

6.8. Le Président a noté la nature horizontale et transversale des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Il a demandé au Costa Rica de préciser si les thèmes de l'agriculture durable et du relancement des négociations sur les biens et services environnementaux étaient examinés dans le cadre des discussions structurées.

6.9. La représentante du Costa Rica a indiqué que l'agriculture durable ne faisait pas l'objet d'une discussion séparée au sein des discussions structurées, mais avait été examinée comme une priorité des pays en développement lors de la dernière réunion des discussions structurées. Les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale étaient un dialogue ouvert dans le cadre duquel les Membres pouvaient présenter leurs suggestions et leurs propositions et examiner les sujets d'intérêts liés au commerce et à la durabilité environnementale. Par exemple, la proposition sur l'agriculture durable avait été présentée par un groupe de Membres d'Amérique latine qui ne faisaient pas partie des coauteurs des discussions structurées. Cela envoyait un message d'inclusivité et indiquait que tous les Membres intéressés pouvaient participer à ces discussions. Les biens et services environnementaux constituaient le thème le plus mentionné par les participants à la réunion. Les coauteurs et les Membres en général prévoyaient de poursuivre les discussions et d'évaluer les conditions des négociations sur les biens et services environnementaux. Cependant, cela dépendait des Membres et il était trop tôt pour présenter cela comme une relance des discussions sur les biens et services environnementaux. La conversation sur l'après-CM12 se poursuivrait avec les Membres dans le cadre des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Les discussions structurées étaient une initiative conduite par les Membres et les discussions continueraient au rythme et à l'intensité souhaités par les Membres.

6.10. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a remercié les coauteurs des discussions structurées pour les renseignements actualisés sur l'évolution de la situation. L'Arabie saoudite participait à la réunion des discussions structurées et indiquait clairement sa position dans ce cadre. L'Arabie saoudite était consciente de l'importance du développement durable et de ses piliers économique, social et environnemental. Il ne s'agissait pas uniquement d'objectifs fondamentaux de l'OMC inscrits dans l'Accord de Marrakech, mais ils jouaient également un rôle important dans la réalisation des ODD. Cependant, le CCE était l'organe permanent de l'OMC chargé du dialogue entre les Membres sur l'impact des politiques commerciales sur l'environnement. Depuis sa création, le Comité avait adopté un programme de travail complet et inclusif qui encourageait l'échange d'informations et d'expériences. Pour l'Arabie saoudite, il était très important de s'en tenir au mandat du CCE pour les discussions exploratoires.

6.11. Sa délégation a rappelé que l'OMC une organisation dirigée par ses Membres dont l'objectif commun principal était de renforcer et de sauvegarder le système commercial multilatéral. Pour adopter différentes approches dans le cadre des travaux en lien avec le commerce et l'environnement, il fallait prendre en compte certains éléments: les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, dont l'objectif était de passer à une phase de négociation, ne devaient pas gêner les discussions sur les mêmes thèmes au sein du CCE ou les négociations dans le cadre de la Session extraordinaire du CCE. Il importait de prendre en compte

la dimension développement, la marge de manœuvre et les préoccupations des pays en développement Membres, et d'éviter les questions qui étaient déjà examinées dans les instances compétentes. Ces discussions devaient être ouvertes, transparentes et inclusives pour tous les Membres de l'OMC et sans préjudice de leurs droits et obligations. De plus, les discussions sur la relation entre le commerce et l'environnement devaient porter sur toutes les innovations technologiques et la dimension développement pour élargir la portée des avantages et assurer la participation de tous les Membres de l'OMC.

6.12. Le représentant des États-Unis a remercié les coorganisateur d'avoir organisé la réunion des discussions structurées de mai. Les nombreux sujets à l'examen indiquaient clairement l'intérêt que continuaient de porter les Membres aux questions en lien avec le commerce et l'environnement, ainsi que la nécessité de s'attacher aux domaines pour lesquels l'OMC pourrait apporter une valeur ajoutée. Les États-Unis étaient en faveur d'une déclaration de la CM12 rendant compte du soutien mutuel du commerce et de l'environnement et encourageaient les auteurs de la déclaration à reconnaître l'importance des approches centrées sur les travailleurs pour parvenir à la durabilité économique et environnementale. La délégation des États-Unis continuait de voir les perspectives qu'offrait l'utilisation des instruments commerciaux dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Ce sujet pourrait particulièrement intéresser les Membres dans le cadre de leurs travaux à l'approche de la CM12 et des travaux qui suivront. Les États-Unis attendaient avec intérêt de continuer à participer aux discussions en lien avec ces questions et d'autres questions relatives au commerce et à l'environnement.

6.13. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que sa délégation appuyait les activités multilatérales visant à lutter contre les changements climatiques et se réjouissait de la collaboration des Membres de l'OMC à cet égard. La Fédération de Russie suivait actuellement l'initiative. L'intervenant a noté qu'une condition essentielle de succès consistait à trouver une "trajectoire commune" que les pays pourraient suivre ensemble sans laisser personne de côté. Il a souligné l'importance de prendre en compte les différentes caractéristiques nationales. En examinant les principales conventions fiscales internationales sur la protection de l'environnement, on sentait nettement une volonté de résoudre les questions environnementales en s'appuyant sur le consensus des nations. Ces documents soulignaient unanimement le caractère inacceptable des mesures unilatérales qui entraînaient des discriminations ou des restrictions déguisées au commerce international. L'expérience réussie du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone prouvait qu'il était tout à fait possible de réaliser des objectifs climatiques ambitieux de concert dans le cadre du système commercial multilatéral. La nature multilatérale de ces accords garantissait des règles prévisibles et réduisait le risque de distorsions de concurrence par différents États ou groupes d'États. Les seuls règlements relatifs au commerce internationaux et justes en lien avec le climat seraient des règlements adoptés au moyen d'un processus multilatéral.

6.14. On s'attendait de plus en plus à ce que ces négociations soient fructueuses dans la mesure où tous les Membres de l'OMC partageaient les mêmes préoccupations climatiques mondiales. La délégation de la Fédération de Russie considérait que les Membres pouvaient avancer ensemble sur certains éléments, comme ceux qui contribuaient à la libéralisation des échanges, qui était au cœur de l'OMC. Il fallait être prudent pour les éléments qui ne répondaient pas à ces critères. Les travaux pertinents devaient aboutir à des politiques prévisibles, efficaces et favorables au commerce. Il était de bon augure que les Membres participent à ces travaux dans des cadres déjà convenus. La Fédération de Russie a repris à son compte les remarques d'autres Membres selon lesquelles le processus devait être inclusif, transparent et ouvert.

7 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES – POINT 10

7.1 Exposé de la Nouvelle-Zélande sur les initiatives en matière de commerce et d'environnement de l'APEC

7.1. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fourni aux délégations des renseignements actualisés sur les initiatives en matière de commerce et d'environnement de l'APEC et la Déclaration conjointe de 2021 de la Réunion virtuelle des Ministres du commerce de l'APEC des 4 et 5 juin 2021. Ces renseignements actualisés s'appuyaient sur l'exposé présenté par la Nouvelle-Zélande lors des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale sur les initiatives en matière de commerce et de durabilité environnementale de l'APEC en 2021. Les 21 économies

membres de l'APEC situées dans la région Asie-Pacifique représentaient près des trois cinquièmes du PIB mondial, 38% de la population mondiale et près de la moitié des échanges mondiaux. La force de l'APEC résidait dans ses bons résultats en tant qu'incubateur d'idées et d'initiatives économiques. Comme rappelé par les dirigeants de l'APEC dans la Vision de Putrajaya de l'APEC pour 2040, un document fixant les orientations du forum pour les 20 prochaines années, l'APEC jouait un rôle important dans le traitement des problèmes environnementaux et l'appui à un futur décarboné au moyen des politiques économiques et commerciales. En juin 2021, les Ministres du commerce s'étaient réunis virtuellement pour examiner les questions les plus urgentes dans la région. La réunion a été présidée par le Ministre néo-zélandais de la croissance du commerce et des exportations, avec la participation active de la Directrice générale de l'OMC. La déclaration formulée par les Ministres à la suite de cette réunion était l'une des déclarations les plus ambitieuses et axées sur l'avenir de ces dernières années, particulièrement sur les questions en lien avec le commerce et la durabilité environnementale.¹⁴

7.2. La Nouvelle-Zélande a mis en relief les principaux éléments liés aux travaux du CCE. Les Ministres avaient noté l'importance de l'utilisation des règles commerciales pour soutenir une relance économique verte et améliorer le développement durable dans la région. Plus précisément, ils avaient rappelé l'engagement pris par l'APEC en vue de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles qui encourageaient le gaspillage, tout en reconnaissant l'importance qu'il y avait à fournir à ceux qui en avaient besoin les services essentiels en matière d'énergie. Les Ministres avaient demandé aux fonctionnaires d'étudier les possibilités, pour les membres qui étaient en mesure de le faire, d'instaurer un éventuel statu quo volontaire sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, et de leur rendre compte des progrès accomplis en novembre. Ils avaient reconnu l'importance des initiatives de renforcement des capacités pour soutenir les économies à cette fin.

7.3. S'agissant des biens environnementaux, ils avaient chargé les fonctionnaires d'examiner la mise en œuvre de la liste initiale des biens environnementaux de l'APEC, arrêtée en 2012, et de mettre à jour cette liste suivant les classifications tarifaires du SH à des fins de référence d'ici à la réunion ministérielle de l'APEC, en novembre. Cela correspondait à l'ambition de la Nouvelle-Zélande, en tant qu'hôte de l'APEC de 2021, de s'appuyer sur les bons résultats de la liste initiale des biens environnementaux. En plus de soutenir ces travaux, les Ministres avaient noté les efforts de l'APEC pour discuter de l'impact des mesures non tarifaires sur le commerce des biens environnementaux. Ils s'étaient félicités des récents rapports de l'APEC sur les moyens par lesquels les économies de la région pourraient soutenir l'expansion du commerce des services environnementaux, y compris un rapport récent intitulé "Environmental Services in the APEC Region: Definition, Challenges and Opportunities" (Services environnementaux dans la région de l'APEC: définition, défis et possibilités).¹⁵

7.4. Les économies de l'APEC travaillaient à faire avancer l'expansion du commerce des services environnementaux, y compris en identifiant des services liés à l'environnement, et rendraient compte des progrès à la réunion ministérielle de l'APEC, en novembre. Il était encourageant de constater la participation active et l'esprit d'initiative dont faisaient preuve les économies de l'APEC dans le cadre de l'avancement des travaux sur les questions relatives au lien entre la politique commerciale et la politique environnementale. Elles avaient notamment présenté des propositions visant à mettre au point des documents de délimitation et de recherche sur les nouveaux biens environnementaux, reflétant la nature dynamique et novatrice de ces produits, afin d'éclairer les discussions. La Nouvelle-Zélande abordait les travaux de l'APEC sur le commerce et la durabilité environnementale du point de vue de sa contribution aux travaux en cours à l'OMC et aux initiatives telles que l'ACCTS. Toutes les discussions sur la libéralisation des biens et services environnementaux porteraient sur les approches possibles, et non l'obtention d'engagements quelconques. L'OMC et les accords de libre-échange restaient les instruments les plus adéquats pour élaborer des engagements dans ces domaines.

7.5. Le Président a attiré l'attention des délégations sur les paragraphes 1.13 à 1.16 de la déclaration conjointe de la réunion virtuelle des Ministres du commerce de l'APEC. Il a également confirmé que la liste initiale des biens environnementaux de l'APEC, arrêtée en 2012, comportait 54 biens. Il a indiqué que la liste de l'APEC pourrait s'inscrire dans les discussions du Cycle du

¹⁴ Voir le document [WT/GC/232](#).

¹⁵ <https://www.apec.org/Publications/2021/05/Environmental-Services-in-the-APEC-Region>.

développement de Doha de la Session extraordinaire du CCE portant sur l'univers des biens environnementaux.

7.6. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a indiqué que ce sujet était examiné au titre du point 10 du programme de travail du CCE. L'Arabie saoudite était préoccupée par l'intention de certains Membres d'introduire à l'OMC les négociations qui avaient lieu dans d'autres instances, y compris, mais sans s'y limiter, les négociations de l'APEC. La délégation de l'Arabie saoudite a souligné que les négociations sur le commerce et l'environnement étaient axées sur trois thèmes principaux: i) la relation entre les règles existantes de l'OMC et les AEM; ii) la collaboration entre les secrétariats des AEM et l'OMC; et iii) l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux. Ces discussions avaient lieu pendant la Session extraordinaire du CCE et il n'était pas nécessaire de faire double emploi.

7.7. La représentante du Canada a félicité la Nouvelle-Zélande pour son esprit d'initiative en tant que présidente de l'APEC de 2021. Il était déjà compliqué de présider un processus multilatéral quand tout allait bien, et il était encore plus difficile de le faire pendant une pandémie mondiale. Le Canada s'est félicité de la déclaration complète et détaillée arrêtée par les Ministres du commerce de l'APEC. Celle-ci énonçait clairement l'importance qu'attachaient les membres de l'APEC au bon fonctionnement de l'OMC. De plus, elle mettait en avant les points de vue des membres de l'APEC, selon lesquels le commerce pourrait permettre de réaliser les objectifs de durabilité environnementale. Le Canada attendait avec intérêt de continuer de travailler avec les membres de l'APEC à faire avancer les initiatives en matière de commerce et d'environnement.

7.2 Exposés d'autres organisations ayant le statut d'observateur

7.2.1 Exposé de la Banque mondiale¹⁶

7.8. Le représentant de la Banque mondiale a exprimé la reconnaissance de la Banque mondiale à ses collègues de la Division du commerce et de l'environnement de l'OMC pour leurs liens de collaboration étroits et productifs sur divers thèmes. L'accélération des changements climatiques avait des conséquences considérables sur le développement. D'après les travaux de la Banque mondiale, si rien n'était fait, les chocs climatiques feraient basculer environ 132 millions de personnes dans la pauvreté au cours des dix années à venir, annulant les gains durement acquis en matière de développement. La menace que représentait le changement climatique restait critique pour de nombreux pays. Elle forçait les personnes à évacuer les populations à quitter leurs foyers et à souffrir d'insécurité alimentaire ou des conséquences de la déforestation et de la perte de biodiversité. Les populations se retrouvaient confrontées à ces difficultés alors qu'elles enduraient également les dommages sanitaires et économiques infligés par la pandémie de COVID-19.

7.9. Les catastrophes naturelles entraînaient environ 18 milliards d'USD par an de dégâts aux seules infrastructures de production d'électricité et de transport dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Elles entraînaient également des bouleversements à l'échelle de l'économie représentant 20 fois cette somme, soit 390 milliards d'USD chaque année, pour les ménages et les entreprises.¹⁷ Pour les pays en développement, les échanges étaient essentiels pour réduire l'insécurité alimentaire créée par les chocs climatiques. Les pays en développement souffriraient le plus des effets des changements climatiques, en particulier dans le secteur agricole, et celles-ci auraient des conséquences sur les emplois et la sécurité alimentaire. Selon les prévisions, 70 millions de personnes supplémentaires risqueraient de souffrir de la faim d'ici à 2030 à cause des changements climatiques, et les pires effets se feraient sentir en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Dans la mesure où les changements climatiques augmenteraient la variabilité de la production alimentaire à l'échelle nationale, l'augmentation des flux commerciaux et le maintien de l'ouverture des circuits commerciaux seraient encore plus importants que d'habitude pour réduire la variabilité des prix et fournir des denrées alimentaires aux personnes qui en ont le plus besoin. Cela était d'autant plus important dans les pays structurellement déficitaires sur le plan alimentaire. Le calcul était simple: sans l'expansion du commerce des produits alimentaires, davantage de foyers des pays à faible revenu souffriraient d'insécurité alimentaire à cause des changements climatiques.

¹⁶ Voir le document [RD/CTE/192](#).

¹⁷ S. Hallegatte, J. Rentschler, J. Rozenberg, *Lifelines: The Resilient Infrastructure Opportunity*, Washington, Banque mondiale (2019), disponible à l'adresse suivante: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31805>.

Il fallait donc que les Membres de cette Organisation soient un soutien clair dans ce comité, mais aussi dans le cadre des négociations sur le commerce agricole.

7.10. Pour remédier à ces problèmes, le Groupe de la Banque mondiale menait des travaux analytiques, car il s'agissait d'un domaine nécessitant de meilleures données, de meilleures méthodes de mesure et un appui et des prêts stratégiques. Du point de vue analytique, la Banque mondiale essayait d'améliorer et d'augmenter les diagnostics climatiques. Le Groupe de la Banque mondiale était déterminé à construire une base d'analyse solide à l'échelle mondiale et nationale, notamment en établissant de nouveaux rapports nationaux sur le climat et le développement. La Banque mondiale se concentrait également sur les résultats et les effets en matière de climat, en mesurant les résultats et en obtenant des effets en axant davantage ses activités sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation et les objectifs de résilience, et en utilisant de nouvelles méthodes de mesure.

7.11. Le troisième élément de la réponse analytique de la Banque mondiale était lié au développement de son programme de travail sur le commerce et les changements climatiques. La Banque mondiale a examiné diverses questions liées aux changements climatiques et à l'environnement. L'année précédente, la Banque mondiale avait considérablement renforcé ses travaux analytiques au sein de l'équipe Global Trade. La première série de conclusions figurerait dans un rapport qui serait lancé en septembre, notamment à l'occasion d'une discussion organisée par la mission du Costa Rica lors du prochain Forum public de l'OMC. Celle-ci serait suivie d'un programme de travail de plus grande ampleur qui serait axé sur le commerce et le développement dans le cadre de la transition vers un monde sans carbone.

7.12. Le rapport à venir de la Banque mondiale sur le commerce et les changements climatiques examinait le lien entre le commerce et les changements climatiques du point de vue des pays en développement. Les travaux de la Banque mondiale démontraient que, si le commerce jouait un rôle dans les émissions de gaz à effet de serre qui contribuaient aux changements climatiques, il pouvait également constituer un élément central de la solution grâce aux efforts d'atténuation et d'adaptation. Les auteurs du rapport ont attiré l'attention sur six voies de transmission, grâce auxquelles les économies pouvaient contribuer à un développement respectueux de l'environnement, résilient et inclusif au moyen de réformes commerciales qui réduiraient l'actuel préjugé favorable au commerce à forte intensité de carbone. Elles pouvaient également contribuer à la libéralisation des échanges respectueuse de l'environnement en se concentrant sur les biens et services présentant un intérêt prioritaire pour les exportateurs des pays en développement. Les pays pouvaient examiner les mesures liées au commerce, comme les droits de propriété intellectuelle, qui pourraient limiter la diffusion des technologies non polluantes dans les pays en développement. Il fallait aider les pays à mieux identifier et élaborer des biens et services faibles en carbone qui pourraient aider à ne plus dépendre d'avantages comparatifs et de chaînes de valeurs vulnérables aux changements climatiques.

7.13. La discussion antérieure sur le dispositif d'ajustement carbone aux frontières a fait ressortir des méthodes de production et des catégories de produits qui étaient plus sensibles à ces risques. Des accords mondiaux et préférentiels en matière de commerce et d'investissement pourraient favoriser l'adoption de normes communes relatives aux biens et services environnementaux et résoudre les problèmes liés aux incidences transfrontalières. Réduire les coûts du commerce aux frontières et au-delà pour promouvoir le commerce et l'abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations de nouvelles technologies pourrait stimuler la croissance de la productivité et l'adaptation aux changements climatiques, et les négociations à l'OMC pouvaient jouer ce rôle dans la mesure où les négociations sur les biens et services environnementaux reprendraient effectivement.

7.14. La deuxième partie des travaux de la Banque mondiale portait sur la fourniture d'un support et de prêts et de financements stratégiques. La dimension climatique du portefeuille de prêts de la Banque mondiale a considérablement augmenté. 35% des financements de la Banque mondiale des cinq prochaines années étaient consacrés à des éléments relatifs au climat. Le portefeuille de prêts contenait de plus en plus d'objectifs climatiques et d'objectifs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Cinquante % des financements de la Banque mondiale consacrés au climat étaient dédiés à l'appui à l'adaptation et à la résilience. L'écologisation du portefeuille de prêts de la Banque mondiale était très importante et très rapide au regard des chiffres antérieurs de la banque.

7.15. Le deuxième domaine de travail était axé sur le renforcement des cadres d'orientation de la Banque mondiale. Un nouveau Climate Change Action Plan (CCAP) était en cours d'élaboration pour orienter les mesures des cinq années à venir. Le premier CCAP de la Banque mondiale, qui a duré de 2016 à 2020, avait contribué à hauteur de 83 milliards d'USD au financement pour le climat des pays en développement et avait été axé principalement sur l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, la réduction des risques de catastrophe pour les communautés vulnérables, l'amélioration de l'accès aux systèmes d'avertissement rapide et la restauration des paysages touchés. Le nouveau CCAP de la Banque mondiale (2021-2025) augmenterait encore les financements de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Il garantirait que les décisions de financement de la Banque mondiale correspondent aux objectifs et aux engagements de l'Accord de Paris et soutiennent les pays passant à l'abandon du charbon.

7.16. La pandémie de COVID-19 et les chocs climatiques de plus en plus fréquents montraient combien il était urgent pour les pays en développement de renforcer leurs cadres politiques et fondements économiques pour ouvrir des voies de développement respectueuses de l'environnement, résilientes et inclusives. Les mesures politiques émergentes de lutte contre les changements climatiques montraient qu'il était impératif de diversifier les modes de production, qui étaient à forte intensité de carbone. Les pays qui étaient en mesure de les diversifier pour participer à des chaînes de valeur et utiliser des moyens de production plus faibles en carbone allaient entrevoir de plus amples perspectives de commerce et d'investissement. Les pays en développement devaient participer plus activement aux discussions sur le commerce et la durabilité environnementale à l'échelle multilatérale pour que leurs préoccupations soient prises en compte. Ils devaient notamment participer activement à toutes les discussions liées aux questions de durabilité environnementale. Il serait particulièrement important de renforcer les capacités de mesure et de renforcement de la compétitivité en matière de carbone, des financements en faveur du climat et des mesures de réforme politique. Le renforcement et l'écologisation de l'Aide pour le commerce pouvaient et devaient jouer un rôle clé dans le cadre de ces efforts. La Banque mondiale avait considérablement renforcé ses interventions et ses outils, tant dans le contexte de la COVID-19 que dans le contexte des chocs climatiques récurrents. La Banque mondiale encourageait les pays à la consulter. Les bureaux de pays de la Banque mondiale étaient présents dans 154 pays en développement. Il était important pour les pays qui étaient confrontés à ces problèmes d'être conscients des outils que la Banque mondiale mettait à leur disposition. L'équipe Global Trade de la Banque mondiale restait disponible pour toute demande de renseignement et attendait avec intérêt de voir les Membres au lancement de la publication phare, en septembre.

7.17. Le Président a attiré l'attention sur le Rapport de l'OMC et du PNUE sur le commerce et le changement climatique de 2009.

7.2.2 Exposé de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)¹⁸

7.18. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fourni aux délégations des renseignements actualisés sur les consultations mondiales sur l'économie circulaire, qui se sont tenues virtuellement du 10 au 12 mai 2021. Les consultations mondiales sur l'économie circulaire se sont tenues à la suite d'une résolution de la Conférence générale de l'ONUDI, dans laquelle elle a demandé au secrétariat d'organiser des consultations pour des spécialistes des États Membres en vue de faciliter les échanges sur les bonnes pratiques et les innovations naissantes, et la promotion et l'adoption des principes et pratiques de l'économie circulaire par les industries des États Membres de l'ONUDI. Les consultations avaient pour objectif d'étudier des moyens de promouvoir les principes et pratiques d'économie circulaire, en particulier dans les pays en développement, et d'identifier les obstacles et de trouver des solutions orientées vers l'action. Ont participé à ces réunions, coprésidées par les Ministres autrichien et costaricien de l'environnement, plus de 300 représentants des gouvernements nationaux, des entités de l'ONU, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, du secteur privé et des milieux universitaires. Les participants étaient convenus qu'une économie circulaire était d'une importance stratégique, dans la mesure où elle remédiait à une cause profonde de nombreux problèmes environnementaux mondiaux, comme les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, y compris les déchets plastiques en milieu marin.

¹⁸ Voir le document [RD/CTE/194](#).

7.19. Plus de 500 accords environnementaux existaient à l'échelle mondiale, mais aucun ne mentionnait l'économie circulaire. Seuls 8% des activités économiques dans le monde avaient recours à des pratiques d'économie circulaire. Il n'existait aucune définition internationale d'une économie circulaire. Cette notion faisait l'objet de différentes interprétations et même de divergences de vues. Plusieurs pays disposaient de politiques qui se référaient directement ou indirectement à l'économie circulaire. L'harmonisation de ces politiques améliorerait l'efficacité des mesures régionales et mondiales. S'il existait une volonté croissante de mettre en place la circularité dans le monde, exprimée par plusieurs partenariats et alliances, il fallait une gouvernance mondiale pour intégrer les efforts de mise en place d'une économie circulaire. À cet égard, il serait important de parvenir à un consensus sur une série de principes, qui seraient adaptés aux besoins et aux conditions de tous les pays et respecteraient les circonstances des pays en développement et des économies en transition.

7.20. Les principes d'économie circulaire devaient aider les pays à réaliser les ODD et à promouvoir des échanges et des investissements inclusifs, conformément aux réglementations convenues au niveau international. Le commerce et les chaînes de valeur internationales étaient considérés comme les principaux moyens de passer à une économie circulaire. S'agissant des lacunes et des difficultés, plusieurs questions nécessitant une attention particulière avaient été identifiées. Les parties prenantes manquaient de moyens dans le domaine des principes de l'économie circulaire, de compréhension de ces questions et de sensibilisation à ce sujet. Il n'y avait pas assez de données pour formuler des politiques et élaborer des stratégies adaptées pour l'économie circulaire, y compris fixer des objectifs pour la mise en œuvre de l'économie circulaire. Il fallait des moyens d'incitation et de dissuasion ainsi qu'un cadre réglementaire solide pour le secteur des entreprises. Il n'existait pas de programmes de financement novateurs et ceux-ci n'étaient pas nécessaires.

7.21. Il fallait tenir compte de l'économie circulaire dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques et les processus intergouvernementaux. À ce jour, les mesures de lutte contre les changements climatiques étaient principalement axées sur la transition énergétique, qui pourrait contribuer à réduire de 55% les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les 45% d'émissions restantes provenaient des industries extractives et manufacturières et des choix de mode de vie. Pour cette raison, il était impératif de tenir compte de l'économie circulaire dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques et les processus intergouvernementaux. Les consultations mondiales sur l'économie circulaire ont abouti sur les recommandations particulières suivantes, notamment la mise au point de directives globales sur la manière de mettre en œuvre l'économie circulaire; le soutien aux alliances et consultations mondiales sur l'économie circulaire et l'organisation d'alliances et de consultations sur la question, en utilisant l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources pour promouvoir la sensibilisation et l'établissement de consensus; le fait de s'appuyer sur les accords environnementaux existants; la mise au point de nouveaux modèles d'entreprise adaptatifs et régénératifs; la création de partenariats public-privé au niveau national. Les résultats et les recommandations seraient présentés à la prochaine session du Conseil du développement industriel, pour examen par le Conseil. Les conclusions principales des consultations mondiales alimenteraient les principaux processus intergouvernementaux, tels que le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 et la Conférence de la CCNUCC.

8 EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DU CCE SUR LES CONSULTATIONS INFORMELLES

8.1. Le Président a informé le Comité sur ses consultations concernant le programme de travail pour 2021 et le rapport du Comité, le cas échéant, dans la perspective de la CM12. Lors des consultations du Président du Conseil général sur la CM12, il a averti tous les présidents et toutes les délégations pour veiller à ce que les préparatifs à partir de juillet soient efficaces et ciblés. Le CCE n'était pas prioritaire dans les préparatifs à venir. Les Membres devaient examiner dès que possible les questions potentielles qui devraient être présentées à la CM12. Au paragraphe 3.17 du rapport du Président du Conseil général sur ses consultations sur la CM12 figuraient, entre autres, le commerce et la durabilité environnementale, l'importance de la transparence et la nécessité d'un renforcement et d'une amélioration au plan horizontal du respect des obligations de notification.¹⁹

8.2. L'intention des consultations était double: finaliser les préparatifs de la réunion de ce jour et écouter toutes les suggestions sur les sujets d'examen, dans le cadre du mandat du CCE; et, au vu de l'activité intense du CCE ces dernières années, rappeler l'importance de ne pas perdre d'élan.

¹⁹ Voir le document [JOB/GC/259](#).

Ainsi, dans la perspective de la CM12, le Président estimait qu'il était important de penser à ce que le CCE pourrait faire pour contribuer aux efforts des délégations visant à faire progresser encore davantage le dur travail accompli jusque-là. Selon le Président, il était important de planifier soigneusement les travaux à venir et d'organiser les travaux de manière aussi efficace que possible. S'agissant de la CM12, plusieurs potentielles discussions étaient déjà en cours, sur les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, la pêche, le plastique, la réforme des subventions aux combustibles fossiles, la potentielle durabilité et le commerce et les changements climatiques. D'après le Président, il existait plusieurs types de contributions potentielles à la CM12: i) présenter des rapports administratifs au Conseil général, qui accorderait une importance particulière au Rapport annuel du CCE; s'il y avait des recommandations, celles-ci seraient notées par le Conseil général pour en tenir potentiellement compte dans le programme de la conférence ministérielle; le tout dernier rapport du CCE à une conférence ministérielle datait de juillet 2003; ii) s'il y avait une déclaration ministérielle, il revenait aux Membres de suggérer aux Ministres un paragraphe sur les travaux du CCE.

8.3. La prochaine réunion du CCE devait avoir lieu pendant la semaine du 11 octobre. Le Président a informé les Membres qu'il comptait tenir des consultations informelles pour rassembler des idées sur le programme de travail, la logistique et les activités du CCE.

8.4. Dix délégations avaient demandé des consultations en réaffirmant qu'elles soutenaient résolument les travaux du CCE. Elles ont dit qu'il était important d'analyser de manière plus approfondie le rôle du CCE dans le cadre de questions environnementales clés. Aucune marche à suivre particulière n'était définie pour le moment, mais le Président percevait une volonté commune de veiller à ce que le CCE contribue de manière efficace par tous les moyens nécessaires à la CM12. Le Président a donc encouragé les délégations à continuer de réfléchir à ces questions et à le consulter rapidement pour essayer d'organiser les travaux aussi efficacement que possible dans les mois à venir.

ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE (1994)

- Point 1: Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux.
- Point 2: Rapport entre les politiques environnementales qui intéressent le commerce et les mesures environnementales ayant des effets notables sur le commerce et les dispositions du système commercial multilatéral.
- Point 3 a): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les impositions et taxes appliquées à des fins de protection de l'environnement.
- Point 3 b): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les prescriptions établies à des fins de protection de l'environnement relatives aux produits, y compris les normes et règlements techniques et les prescriptions en matière d'emballage, d'étiquetage et de recyclage.
- Point 4: Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce.
- Point 5: Rapport entre les mécanismes de règlement des différends du système commercial multilatéral et ceux qui sont prévus dans les accords environnementaux multilatéraux.
- Point 6: Effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, et avantages environnementaux de l'élimination des restrictions aux échanges et des distorsions des échanges.
- Point 7: Question des exportations de produits interdits sur le marché intérieur.
- Point 8: Dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- Point 9: Programme de travail envisagé dans la décision sur le commerce des services et l'environnement.
- Point 10: Contribution apportée aux organes pertinents pour ce qui est des arrangements appropriés concernant les relations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales visées à l'article V de l'Accord sur l'OMC.
-

ANNEXE 2: PARAGRAPHES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA

32. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants:

- i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement;
- ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et
- iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales.

Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la [cinquième session de la] Conférence ministérielle, et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations.

33. Nous reconnaissons l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Nous encourageons aussi le partage des connaissances spécialisées et des expériences avec les Membres qui souhaitent effectuer des examens environnementaux au niveau national. [Un rapport sera établi sur ces activités pour la cinquième session.]

51. Le *Comité du commerce et du développement* et le *Comité du commerce et de l'environnement* serviront chacun, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'enceinte pour identifier les aspects des négociations relatifs au développement et à l'environnement, et pour débattre de ces aspects, afin d'aider à atteindre *l'objectif visant à ce que le développement durable* soit pris en compte d'une manière appropriée.
